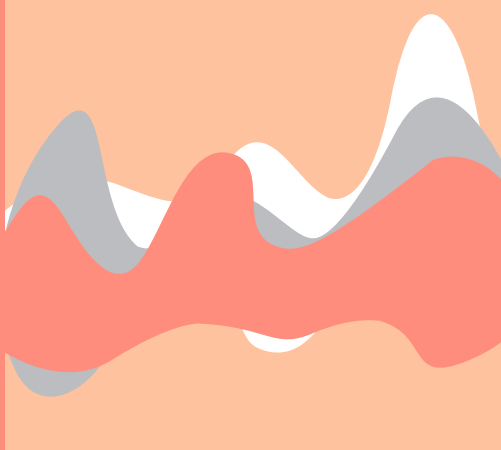
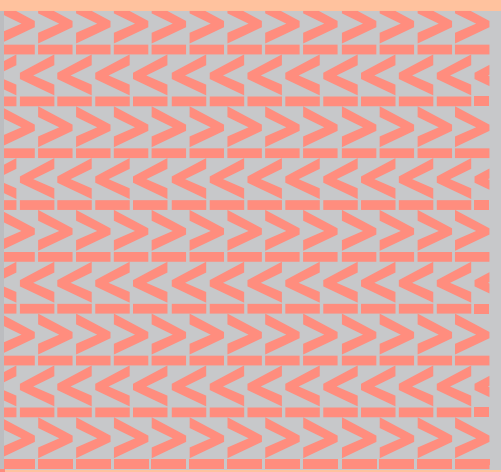


CHIFFRES & DONNÉES

MAI 2026 N° 5

Statistique agricole annuelle 2025

Chiffres provisoires



SOMMAIRE

p. 4	① SOURCE ET MÉTHODOLOGIE	p. 8	② RÉSULTATS DÉTAILLÉS
	Méthodologie		France
	Recalage de la SAA avec des données du recensement agricole de 2020		France (hors DROM)
	Indicateurs de statut des produits	p. 43	③ ANNEXE - DÉFINITIONS
	Champ de la Statistique agricole annuelle		Productions végétales
	Le rattachement des terres au département, fonction de la localisation du siège des exploitations		Répartition de la surface agricole utilisée
	Période d'observation - Campagne de production		Productions animales
	Culture principale et culture secondaire		

La statistique agricole annuelle (SAA) est établie par les Services régionaux de l'information statistique et économique (Srise) des Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf).

La coordination de l'opération, la centralisation des données et leur exploitation à l'échelon national sont assurées par Tristan Colas et Dounia Boudour (SSP, Bureau des statistiques sur les productions et les comptabilités agricoles).

1 SOURCE ET MÉTHODOLOGIE

La Statistique agricole annuelle (SAA) est une opération de synthèse annuelle sur les productions agricoles françaises. Elle fournit chaque année des données sur l'ensemble des productions agricoles en termes physiques (surfaces, rendements et productions agricoles pour les végétaux et les animaux) détaillées par produit et par région et département. La SAA existe depuis 1947 et permet à la France de répondre au règlement européen UE 2022/2379 du 23 novembre 2022. Les données sont également utilisées pour d'autres opérations statistiques. Elles servent de points de base auxquels sont appliqués ensuite des évolutions conjoncturelles pour obtenir des estimations précoces et sont utilisées pour établir les comptes, nationaux et régionaux, de l'agriculture (également en réponse aux obligations européennes - règlement UE 549/2013 du 21 mai 2013 et règlement CE 138/2004 du 5 décembre 2003).

Chaque année, le Service de la statistique et de la prospective et les services statistiques régionaux du ministère chargé de l'agriculture établissent un état statistique se rapportant à la campagne agricole écoulée. Les statistiques sont relatives à l'utilisation des terres et aux productions agricoles :

- répartition de la surface agricole et des terres arables ;
- superficies, rendements, productions récoltées pour la partie végétale ;
- effectifs du cheptel, de la basse-cour et du clapier ;
- productions d'animaux finis ;
- productions de lait, d'œufs et de miel.

Les données sont établies au niveau départemental et régional, hormis pour les données relatives aux équidés, volailles, production d'œufs et de miel qui ne sont disponibles qu'au niveau régional.

Une première version est établie en début d'année : elle correspond à la version provisoire de la Statistique agricole annuelle dont les résultats sont publiés au printemps. Les résultats sont ensuite affinés lors de la version « définitive » diffusée en novembre. Très marginalement sur certaines productions, et pour certains territoires, les données de la version définitive de l'année précédente peuvent être corrigées.

À chaque version de la SAA, une **synthèse nationale** est publiée sur le site Agreste. Le présent document constitue la synthèse nationale pour la SAA provisoire 2025.

Il est accompagné sur Agreste de **fichiers de données téléchargeables**¹ avec les résultats nationaux, régionaux ou départementaux des années 2010 à 2025.

Méthodologie

La SAA est une opération de synthèse utilisant l'ensemble des informations disponibles sur un sujet donné. Les résultats de la SAA sont le fruit de consolidations et d'arbitrages conduisant à des données les plus cohérentes possibles dans le temps et dans l'espace.

Pour établir la SAA, les services régionaux disposent :

- des résultats des enquêtes statistiques : enquêtes réalisées chaque année ou périodiquement par les services statistiques, conformément à un programme national annuel approuvé par le Conseil national de l'information statistique (enquête Structure, inventaire Vergers, enquête Terres labourables...) ; enquêtes effectuées à l'échelon local auprès des coopératives ou des groupements de producteurs ;
- d'informations rassemblées auprès des correspondants agricoles locaux, des organismes professionnels, des agriculteurs ;
- de données administratives (déclaration de demandes aux aides PAC, Politique agricole commune, fournies par l'ASP, Agence de services et de paiement ; casier viticole informatisé des Douanes...).

¹ <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/SAA-SeriesLongues/detail/>

Pour certaines productions, seules les régions qui produisent le plus sont interrogées ; les données des régions pour lesquelles la production est faible sont estimées en faisant évoluer le chiffre de l'année précédente comme la moyenne nationale. En règle générale, afin que la partie estimée reste contenue, l'ensemble des régions non interrogées pour une production représente moins de 15 % de l'ensemble de cette production (selon les chiffres du dernier recensement agricole).

Recalage de la SAA avec les données du recensement agricole de 2020

Les résultats de la SAA sont régulièrement ajustés sur les résultats d'enquêtes à larges échantillons ou d'opérations exhaustives, tels les recensements agricoles réalisés en 1970, 1979, 1988, 2000, 2010 et 2020. **Le dernier ajustement a été fait en 2022 (et complété en 2025 pour les prairies et la répartition de la surface agricole utilisée) pour rendre cohérentes les données 2010-2020 de la SAA avec le recensement agricole 2020.**

Indicateurs de statut des produits

Comme indiqué ci-dessus, toutes les données ne reposent pas sur les mêmes sources. Cette construction hétérogène des données invite à une utilisation différenciée des données de la SAA, au niveau régional et départemental, suivant les cas. Sur quelques produits, certains chiffres départementaux ou régionaux sont à utiliser avec précaution.

Des recommandations d'utilisation de ces chiffres sont établies par les correspondants régionaux. Il s'agit, **pour chaque produit, sur chaque territoire**, de retranscrire de manière très synthétique la précision des sources mobilisées grâce aux indicateurs des statuts des produits. Chaque indicateur de statut peut prendre 3 valeurs (1, 2 ou 3) selon que les chiffres sont considérés comme raisonnablement fiables, plus fragiles voire extrapolés et donc à ne pas utiliser seuls mais uniquement en les agrégeant à d'autres produits ou en analysant des totaux plus larges, pour un résultat plus robuste¹. L'utilisation recommandée du chiffre découle alors de l'indicateur associé au couple produit-territoire.

Champ de la Statistique agricole annuelle

La SAA couvre l'ensemble des départements français, y compris les 5 départements et régions d'outre mer (DROM).

Pour l'essentiel, la SAA porte sur le champ des exploitations agricoles, la définition de l'exploitation agricole étant celle des recensements et enquêtes de structure (ce qui suppose l'application de certains seuils sur le nombre d'hectares ou d'animaux). Ce choix permet de mieux assurer la cohérence entre les résultats de la SAA et ceux des enquêtes auprès des exploitations, de même qu'entre les productions végétales et animales.

Le champ des exploitations agricoles : une règle...

La restriction du champ aux seules exploitations résulte d'une réflexion avant tout pragmatique, prenant en compte la disponibilité des données de référence (recensements agricoles notamment) et la pertinence de ce qui est mesuré.

Il faut souligner que pour de nombreuses productions, il n'y a pas de production en dehors d'exploitations agricoles, et donc la restriction du champ aux seules exploitations n'a pas d'impact sur les quantités totales produites sur le territoire. C'est le cas pour l'élevage de vaches laitières, la présence d'une seule vache laitière définissant une exploitation au sens du recensement agricole. Pour d'autres produits, la production des non-exploitants, bien que n'étant pas mesurée de façon précise, pourrait avoir un impact non négligeable.

Pour la production animale, les tableaux excluent la basse-cour, le clapier ou encore les ruches des non-exploitants.

Le concept de production utilisé le plus fréquemment est celui de **production récoltée stade « arrivée ferme »**. La statistique agricole annuelle enregistre une **production récoltée et commercialisable**.

Sont exclus de la production récoltée :

- l'autoconsommation de fruits et légumes (la production récoltée s'entend hors jardins familiaux) ;
- les pertes sur le champ ;
- les parties de produits non utilisables ;
- les produits fatals, sous produits inévitablement générés dans le processus de production (collets de betterave...);
- la partie de la production non récoltée par le producteur pour raisons économiques ;
- les retraits non indemnisés.

Dans le cas de non-récolte (surface retournée avant récolte ou destruction de la récolte par aléas climatiques sans remplacement), la superficie est comptabilisée avec un rendement nul. Si durant cette période, une nouvelle

¹Ces indicateurs sont disponibles sur le site Agreste dans le fichier des séries longues de la SAA : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/SAA-SeriesLongues/detail/>.

Une note détaillant les définitions des statuts qualité ainsi que la manière dont ils sont produits est disponible sur le site Agreste dans la rubrique méthodologie de la SAA : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/S-SAA/methodon/>.

(autre) culture est semée, la dernière culture est prise en compte. Le rendement est un rendement en récolte, c'est-à-dire au stade « arrivée ferme ».

Pour les productions végétales, le champ retenu est un peu plus restreint que le champ des exploitations agricoles, puisqu'il exclut tous les jardins familiaux des exploitants et des non-exploitants (jardins au sens large, incluant les vergers familiaux et les cultures de plein champ pour l'autoconsommation du ménage agricole). Ce choix s'explique par la difficulté d'évaluer des surfaces individuellement pour chacun de ces produits et de renseigner en cohérence les surfaces et les productions. Ainsi, comme dans le recensement agricole et par convention, les petites cultures de pommes de terre et autres légumes (haricots verts, fèves, carottes...) sont comptées en jardin familial quand elles sont destinées uniquement aux besoins de la famille. Il en est de même pour les petits vergers familiaux.

Même si la production des jardins et vergers familiaux n'est pas comptabilisée dans la SAA, leur superficie est évaluée dans la page concernant la répartition de la surface agricole utilisée.

... et des exceptions

Dans deux cas particuliers, le champ de la SAA comprend les exploitations et le « hors exploitation » :

- **les prairies** : une partie importante (et relativement bien connue) des prairies, notamment les alpages, n'est pas rattachée aux exploitations agricoles lors des enquêtes, non parce qu'elles ne sont pas utilisées par celles-ci, mais pour des raisons d'ordre juridique et parce qu'elles peuvent faire l'objet d'un usage collectif. Cependant, ces surfaces participent à la production en nourrissant les animaux et leur exclusion fausserait tout rapprochement entre le cheptel et la production d'herbe. Par ailleurs, certaines prairies sont utilisées par des personnes et structures non exploitantes (centres équestres sans jument poulinière, particuliers possédant des animaux de loisirs ...). Pour les deux feuillets « répartition de la surface agricole utilisée » et « cultures fourragères », toutes les surfaces, y compris celles « hors exploitations », seront retenues. La page « répartition de la surface agricole utilisée » permet de connaître les superficies de surfaces toujours en herbe qui sont hors exploitations.
- **la production de gros animaux finis (bovins, porcins, ovins, caprins)** considérée est la production totale

ou production indigène brute (i.e. sortie d'animaux finis indigènes vers la boucherie indépendamment de leur lieu d'abattage : PIB = abattages contrôlés + exportations d'animaux indigènes vers la boucherie nettes des importations) similaire à celle utilisée pour les données conjoncturelles, les estimations de production au niveau national et les comptes de l'agriculture. Elle est calculée sans préjuger de l'origine des animaux (abattages ou exports des exploitations d'élevage et hors exploitations).

S'agissant des productions de **volailles et lapins finis**, le champ est restreint aux productions des exploitations spécialisées ; les productions de volailles et lapins des exploitations non spécialisées ne sont pas prises en compte.

Le rattachement des terres au département, fonction de la localisation du siège des exploitations

Dans les enquêtes agricoles, la localisation géographique de l'activité agricole est celle du siège de l'exploitation (i.e. bâtiment principal ou, à défaut, parcelle la plus grande - le siège de l'exploitation peut différer du siège social de l'exploitation). La SAA étant établie en fonction des résultats de ces enquêtes, le rattachement des terres au département est fonction de la localisation du siège des exploitations.

Période d'observation - Campagne de production

Par définition, la SAA s'intéresse à la production d'une année complète (12 mois).

Pour les **productions animales** qui sont continues sur l'année et mesurées par des outils statistiques mensuels (lait et viande), le choix de l'année civile ne pose pas de difficultés (même si les campagnes de gestion du marché peuvent différer).

Pour la plupart des **productions végétales**, la récolte est très discontinuée et limitée à une petite partie de l'année (l'été ou l'automne) ; il est indifférent de savoir si l'on raisonne en campagne ou en année civile. Pour certaines cultures, des exceptions sont faites : ainsi les recensements et enquêtes « Structure » qui se réfèrent à une campagne agricole allant du 1^{er} novembre de l'année n au 31 octobre de l'année n + 1 prévoient que la récolte (de betterave, de maïs...) puisse dépasser la période de campagne.

La SAA est construite de la même façon : elle ne sépare pas de façon arbitraire une récolte entre deux années (ou campagnes) différentes. La SAA « n » correspond à la campagne « n, n + 1 ».

Pour les **cultures légumières**, on définit généralement une **campagne agricole de production** de 12 mois (même si elle peut être plus concentrée dans le temps). Les bornes sont fixées à une période minimum de production. Ainsi les dates de début de campagne diffèrent selon les légumes :

- pour certains (asperge, concombre, courgette, par exemple), la campagne de production recouvre l'année civile (du 1^{er} janvier « n » au 31 décembre « n »). La SAA « n » correspond à la campagne « n » ;
- pour d'autres (carottes, salades, chou-fleur, endive, par exemple), la campagne de production se déroule sur deux années civiles. La période de la campagne de récolte de l'été « n » (de mai à septembre « n ») est suivie de la campagne de récolte de l'hiver « n » (d'octobre « n » à avril « n + 1 ») : on obtient les récoltes ayant eu lieu du 1^{er} mai « n » au 30 avril « n + 1 ». La SAA « n » correspond à la campagne de production « n, n + 1 ».

Pour les **cultures fruitières**, la **campagne agricole de production** est le plus souvent annuelle et concentrée dans le temps. La SAA « n » correspond donc à la campagne de production « n ». Il existe toutefois quelques exceptions : la clémentine récoltée de novembre « n » à février « n + 1 », le kiwi de novembre « n » à avril « n + 1 », les olives de novembre « n » à mai « n + 1 » ; la SAA « n » correspond alors à la campagne « n, n + 1 ».

Remarque : cette notion de campagne de production ne doit pas être confondue avec celle de **campagne de commercialisation**, qui correspond à la période au cours de laquelle la récolte est commercialisée.

Culture principale et culture secondaire

Les notions de **cultures principales et secondaires (associée, successive)** sont celles des recensements et enquêtes de structure.

Une parcelle agricole peut au cours d'une campagne agricole être occupée par :

- un seul type de culture ;
- par deux types de culture simultanément, on parle de **cultures associées** ;
- par deux types de culture successivement, on parle de **cultures successives**.

La **culture principale** est celle dont la production annuelle atteint la plus grande valeur.

Pour la partie consacrée à la répartition de la surface agricole utilisée, la SAA enregistre les superficies des cultures principales.

Dans la partie « production », la SAA estime l'ensemble des superficies développées² qui prennent en compte les surfaces des cultures principales, secondaires et également les cultures associées.

² Une superficie développée est la somme des superficies brutes des parcelles ayant porté une culture, indépendamment du type de culture. La superficie brute mesure la contenance totale de la parcelle au sens du cadastre, y compris les parties non cultivées (tourbières, haies, talus, passages...).

2 RÉSULTATS DÉTAILLÉS

FRANCE

p.10	Céréales, oléagineux et protéagineux	p.20	Répartition de la surface agricole utilisée
p.11	Pailles de céréales	p.21	Effectifs des animaux en fin d'année
p.12	Cultures fourragères	p.23	Animaux finis produits
p.13	Cultures industrielles	p.25	Production de lait et utilisation à la ferme
p.14	Pommes de terre et tubercules	p.25	Production d'œufs des élevages professionnels
p.15	Cultures légumières	p.25	Apiculture des exploitants agricoles
p.16	Cultures fruitières		
p.18	Cultures florales		
p.19	Production du vignoble		

FRANCE (hors DROM)

p.27	Céréales, oléagineux et protéagineux	p.37	Répartition de la surface agricole utilisée
p.28	Pailles de céréales	p.38	Effectifs des animaux en fin d'année
p.28	Cultures fourragères	p.40	Animaux finis produits
p.29	Cultures industrielles	p.42	Production de lait et utilisation à la ferme
p.30	Pommes de terre et tubercules	p.42	Production d'œufs des élevages professionnels
p.31	Cultures légumières	p.42	Apiculture des exploitants agricoles
p.33	Cultures fruitières		
p.35	Cultures florales		
p.36	Production du vignoble		

- Des séries longues calées sur le recensement agricole 2020 pour toutes les années depuis 2010 sont disponibles sur le site Agreste dans « Chiffres et analyses / Catégorie Données / Chiffres clés » à l'adresse : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/SAA-SeriesLongues/detail/>
- Pour les données antérieures à 2010, les résultats détaillés par région avant calage sur le recensement agricole 2020 sont disponibles sur le site Agreste dans « Chiffres et analyses / Catégorie / Données / Chiffres détaillés » à l'adresse : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/saa/cda8b080-3e9e-4368-b41d-7a29c1da0be6/search/>

FRANCE

Céréales, oléagineux et protéagineux

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25
Céréales (y compris semences)								
Blé tendre d'hiver	4 177 126	4 463 761	106,9	61	74	25 450 229	33 159 393	130,3
Blé tendre de printemps	37 448	30 594	81,7	60	67	223 464	203 885	91,2
Total blé tendre	4 214 574	4 494 355	106,6	61	74	25 673 694	33 363 279	130,0
Blé dur d'hiver	209 420	197 335	94,2	51	58	1 065 777	1 152 167	108,1
Blé dur de printemps	30 187	24 519	81,2	57	59	172 009	143 555	83,5
Total blé dur	239 607	221 854	92,6	52	58	1 237 786	1 295 722	104,7
Seigle et méteil	29 324	27 176	92,7	37	39	109 629	104 700	95,5
Orge et escourgeon d'hiver	1 244 567	1 193 084	95,9	56	70	6 948 735	8 355 101	120,2
Orge et escourgeon de printemps	563 933	597 765	106,0	50	59	2 834 274	3 501 399	123,5
Total orge et escourgeon	1 808 500	1 790 849	99,0	54	66	9 783 009	11 856 500	121,2
Avoine d'hiver	39 846	56 384	141,5	39	44	154 272	249 078	161,5
Avoine de printemps	38 356	52 067	135,7	40	44	151 992	227 607	149,8
Total avoine	78 202	108 451	138,7	39	44	306 263	476 685	155,6
Maïs grain	1 530 246	1 549 485	101,3	96	88	14 611 029	13 671 740	93,6
<i>dont maïs grain irrigué</i>	<i>440 713</i>	<i>481 086</i>	<i>109,2</i>	<i>114</i>	<i>112</i>	<i>5 004 830</i>	<i>5 362 306</i>	<i>107,1</i>
<i>dont maïs grain non irrigué</i>	<i>1 089 533</i>	<i>1 068 399</i>	<i>98,1</i>	<i>87</i>	<i>77</i>	<i>9 606 199</i>	<i>8 309 435</i>	<i>86,5</i>
Maïs semence	64 445	64 988	100,8	37	36	240 935	231 936	96,3
Total maïs	1 594 691	1 614 473	101,2	93	86	14 851 964	13 903 676	93,6
Sorgho	100 482	63 245	62,9	45	42	452 371	268 447	59,3
Triticale	255 163	299 625	117,4	43	52	1 100 620	1 558 874	141,6
Autres céréales non mélangées	109 058	81 106	74,4	27	28	297 903	229 049	76,9
Mélanges de céréales (hors méteil)	84 303	78 273	92,8	38	39	317 496	306 521	96,5
Total céréales	8 513 904	8 779 407	103,1	64	72	54 130 734	63 363 454	117,1
Riz Indica	1 579	1 710	108,3	49	59	7 718	10 027	129,9
Riz Japonica	11 904	13 883	116,6	55	66	65 932	92 061	139,6
Riz	13 483	15 593	115,6	55	66	73 651	102 088	138,6
Total toutes céréales	8 527 387	8 795 000	103,1	64	72	54 204 384	63 465 541	117,1
Oléagineux (y compris semences)								
Colza d'hiver (et navette)	1 325 141	1 263 796	95,4	30	37	3 936 753	4 626 004	117,5
Colza de printemps (et navette)	1 519	1 407	92,6	29	36	4 389	5 121	116,7
Total colza (et navette)	1 326 660	1 265 203	95,4	30	37	3 941 142	4 631 125	117,5
Tournesol	753 684	684 995	90,9	20	21	1 479 770	1 410 883	95,3
Soja	152 680	150 155	98,3	26	26	398 538	391 880	98,3
Lin oléagineux	22 930	17 513	76,4	15	18	35 423	30 949	87,4
Autres oléagineux	19 494	16 642	85,4	14	18	27 255	29 720	109,0
Total oléagineux	2 275 448	2 134 508	93,8	26	30	5 882 128	6 494 557	110,4
Protéagineux et légumes secs cultivés pour leur graine (y compris semences)								
Légume à cosse d'origine tropicale	28	28	100,0	21	20	59	55	93,5
Féveroles et fèves	80 439	112 231	139,5	27	25	216 350	283 102	130,9
Haricots secs	7 395	7 254	98,1	25	23	18 483	16 380	88,6
Lentilles	31 463	33 927	107,8	17	15	53 577	51 558	96,2
Pois protéagineux purs	123 071	97 884	79,5	28	36	348 448	348 132	99,9
Mélange de pois	43 334	63 856	147,4	32	37	138 265	237 524	171,8
Pois chiches	29 137	27 645	94,9	19	16	54 194	44 489	82,1
Lupin doux	4 757	3 765	79,1	21	22	10 072	8 216	81,6
Autres protéagineux	1 204	3 531	293,3	19	21	2 253	7 323	325,0
Total protéagineux et légumes secs	320 828	350 121	109,1	26	29	841 700	996 779	118,4

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Pailles de céréales

Cultures	Production récoltée (tonne de matière sèche)		
	2024	2025	Indice 24/25
Total pailles	13 211 031	14 189 915	107,4

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Cultures fourragères

Choux, racines et tubercules fourragers

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25
Choux fourragers	409	363	88,8	391	389	15 986	14 115	88,3
Autres	15 450	14 079	91,1			680 201	629 801	92,6
Total choux, racines et tubercules fourragers	15 859	14 442	91,1			696 187	643 916	92,5

Fourrages annuels

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne de matière sèche)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25
Maïs fourrage irrigué (y c. semences)	76 751	73 364	95,6	143	134	1 096 367	983 397	89,7
Maïs fourrage non irrigué (y c. semences)	1 197 956	1 121 650	93,6	134	129	16 080 419	14 496 373	90,1
Maïs fourrage et ensilage (plante entière) (y c. semences)	1 274 707	1 195 014	93,7	135	130	17 176 786	15 479 770	90,1
Autres fourrages annuels	439 273	417 211	95,0			2 099 099	1 922 728	91,6
Total fourrages annuels	1 713 980	1 612 225	94,1			19 275 885	17 402 498	90,3

Prairies non permanentes et surfaces toujours en herbe

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production disponible (tonne de matière sèche)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25
Luzerne pour déshydratation	68 417	63 967	93,5	110	103	749 727	658 128	87,8
Autres prairies artificielles	563 728	516 729	91,7	100	74	5 636 808	3 807 760	67,6
Total prairies artificielles	632 145	580 696	91,9	101	77	6 386 535	4 465 888	69,9
Total prairies temporaires	1 902 280	1 872 954	98,5	88	69	16 793 496	12 881 401	76,7
Total prairies non permanentes	2 534 425	2 453 650	96,8	92	71	23 180 030	17 347 289	74,8
Prairies naturelles ou semées depuis plus de 5 ans	8 691 916	8 676 338	99,8	70	55	60 658 385	47 944 944	79,0
STH peu productives (parcours, landes, alpages)	1 732 364	1 749 172	101,0	15	12	2 589 070	2 176 832	84,1
STH non productives ouvrant droit au versement de subventions	91 302	90 384	99,0					
Total superficie toujours en herbe	10 515 582	10 515 894	100,0	60	48	63 247 455	50 121 776	79,2
Ensemble	13 050 007	12 969 544	99,4	66	52	86 427 486	67 469 065	78,1

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Cultures industrielles

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)			Richesse saccharimétrique
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25	(%) 2025
Betteraves industrielles	411 632	397 404	96,5	792	899	32 594 089	35 708 989	109,6	11,1
Canne à sucre	34 695	33 955	97,9	508	568	1 761 788	1 928 094	109,4	
Surfaces cultures sucre détruites	0	0							

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25
Chanvre textile et industriel (y c. semences)	24 305	22 930	94,3	59	54	142 775	124 036	86,9
Lin textile (y c. semences)	160 829	174 738	108,6	67	52	1 074 580	912 831	84,9
Autres plantes à fibre	289	289	100,0	55	55	1 598	1 598	100,0
Total plantes à fibres (y c. semences)	185 423	197 957	106,8					
Total tabac	1 018	1 054	103,5	26	29	2 650	3 019	113,9
Houblon (superficie non en production)	64	61	95,3					
Houblon (en production)	516	528	102,3	13	15	673	818	121,5
Chicorée à café (racines)	1 173	1 173	100,0	446	446	52 290	52 290	100,0
Autres cultures industrielles	3 109	3 161	101,7			0	0	
Total cultures industrielles diverses	5 880	5 977	101,6					
Vanille	590	606	102,7	0,4	0,1	21	8	37,6
Autres plantes aromatiques, médicinales et à parfum (y c. œillette, fenouil, sauge sclarée)	41 303	31 034	66,4					
				En kg d'essence				
Lavande	7 318	6 842	93,5	29	27	215 588	183 669	85,2
Lavandin	19 851	18 512	93,3	92	78	1 831 509	1 440 029	78,6
Géranium	61	61	100,0	9	9	556	556	100,0
Total plantes aromatiques, médicinales à parfum	69 123	57 055	82,5					

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Pommes de terre et tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale

Catégories	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)			dont production dirigée vers la transformation (tonne)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	Indice 24/25

Pommes de terre

Plants certifiés	21 768	23 662	108,7	315	309	685 089	731 877	106,8			
Dessus de plants						80 991	74 940	92,5	Teneur en féculé (%)		
Féculerie	10 911	10 800	99,0	458	472	499 196	509 199	102,0	17,2	21,1	122,6
Primeurs ou nouvelles (commercialisées avant le 1/8)	13 413	14 903	111,1	361	357	483 833	532 276	110,0	34 541	42 596	123,3
Conservation et demi-saison	171 586	192 393	112,1	437	434	7 491 466	8 353 642	111,5	2 595 959	2 883 596	111,1
Ensemble consommation	184 999	207 296	112,1	431	429	7 975 299	8 885 918	111,4			
Ensemble pommes de terre	217 678	241 758	111,1	425	422	9 240 575	10 201 934	110,4			

Tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale (DOM)

Igname	976	976	100,0	62	64	6 072	6 245	102,8	350	350	100,0
Manioc	4 592	4 666	101,6	50	45	22 732	21 069	92,7	13 000	13 010	100,1
Autres tubercules	1 487	1 512	101,7			9 222	9 020	97,8	350	360	102,9
Ensemble tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale (Dom)	7 055	7 154	101,4			38 027	36 333	95,5	13 700	13 720	100,1
Ensemble pommes de terre et tubercules	224 733	248 912	110,8			9 278 602	10 238 267	110,3			

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Cultures légumières

Légumes	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée hors jardins (tonne)			dont production dirigée vers la transformation hors jardins (tonne)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	Indice 24/25

Légumes feuillus et à tige

Artichauts	3 666	3 713	101,3	59	42	21 551	15 658	72,7	1 207	1 082	89,6
Asperges en production	6 853	6 942	101,3	36	39	24 982	27 406	109,7	0	246	
Céleris branches	901	903	100,2	318	314	28 610	28 352	99,1	859	773	90,0
Choux-fleurs	12 792	12 470	97,5	169	156	216 040	194 960	90,2	22 961	22 186	96,6
Choux brocolis à jets	2 602	2 550	98,0	103	111	26 813	28 338	105,7			
Choux de Bruxelles	1 118	1 119	100,1	183	183	20 495	20 517	100,1	7 595	7 595	100,0
Choux à choucroute	892	908	101,8	829	804	73 909	73 039	98,8	68 709	66 529	96,8
Choux autres	6 306	6 278	99,6	171	157	107 886	98 738	91,5			
Endives racines	8 783	8 455	96,3	251	263	220 401	222 439	100,9			
Endives chicons						129 175	130 313	100,9			
Epinards	4 874	5 199	106,7	177	176	86 484	91 667	106,0	54 975	59 227	107,7
Poireaux	5 422	5 508	101,6	297	262	161 096	144 488	89,7			
Laitues	7 292	7 025	96,3	226	240	164 688	168 475	102,3			
Chicorées (frisées et scaroles)	1 002	1 101	109,9	272	268	27 255	29 454	108,1			
Cresson	158	172	108,9	308	281	4 862	4 827	99,3			
Mâche	8 017	7 648	95,4	54	55	42 917	42 433	98,9			
Autres salades	5 241	4 931	94,1	110	110	57 649	54 463	94,5			
Bettes et cardes	997	995	99,8	257	253	25 588	25 208	98,5			
Brèdes	253	253	100,0	134	145	3 385	3 673	108,5			
Persil	1 498	1 483	99,0	207	152	31 039	22 576	72,7	5 228	6 025	115,2

Légumes cultivés pour le fruit

Fraises plein air	1 486	1 473	99,1	123	126	18 221	18 597	102,1	601	512	85,2
Fraises sous serre	2 207	2 233	101,2	244	248	53 856	55 455	103,0	589	573	97,3
Total fraises	3 693	3 706	100,4	195	200	72 077	74 052	102,7	1 190	1 085	91,1
Aubergines	1 504	1 536	102,1	293	320	44 114	49 205	111,5			
Banane plantain	662	662	100,0	60	59	3 994	3 894	97,5			
Concombres plein air	985	1 009	102,4	297	297	29 212	29 930	102,5			
Concombres sous serre	747	782	104,7	1 996	2 163	149 079	169 150	113,5			
Total concombres	1 732	1 791	103,4	1 029	1 112	178 291	199 080	111,7			
Christophine	248	248	100,0	250	256	6 205	6 346	102,3			
Courgettes	4 415	4 629	104,8	329	311	145 372	144 159	99,2	22 352	22 646	101,3
Gombo	111	113	101,8	35	35	392	393	100,3			
Melons plein air	13 625	13 856	101,7	226	233	307 891	322 552	104,8			
Melons sous serre	508	554	109,1	280	292	14 246	16 156	113,4			
Total melons	14 133	14 410	102,0	228	235	322 137	338 708	105,1			
Pastèques	934	962	103,0	243	275	22 732	26 419	116,2			
Poivrons et piments	1 268	1 243	98,0	164	159	20 775	19 760	95,1			
Potirons, courges, citrouilles, giraumon	8 334	8 681	104,2	291	288	242 740	250 123	103,0			
Tomates plein air pour le frais	1 468	1 484	101,1	373	371	54 741	55 077	100,6	10	10	100,0
Tomates plein air pour l'industrie	2 505	2 630	105,0	659	718	164 959	188 724	114,4	164 959	188 724	114,4
Tomates sous serre	2 108	2 073	98,3	2 259	2 272	476 123	471 034	98,9	2	0	0,0
Total tomates	6 081	6 187	101,7	1 144	1 155	695 823	714 835	102,7	164 971	188 734	114,4

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Cultures légumières (suite)

Légumes	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée hors jardins (tonne)			dont production dirigée vers la transformation hors jardins (tonne)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	Indice 24/25

Racines, bulbes et tubercules

Ail (en vert et en sec)	4 227	4 233	100,1	68	64	28 765	27 009	93,9			
Betteraves potagères	4 358	4 534	104,0	365	380	158 855	172 172	108,4	69 717	78 309	112,3
Carottes pour le frais	10 848	10 756	99,2	379	375	410 594	403 134	98,2	50 551	55 018	108,8
Carottes pour l'industrie	5 074	4 422	87,2	549	550	278 634	243 051	87,2	272 560	231 307	84,9
Total carottes	15 922	15 178	95,3	433	426	689 228	646 185	93,8	323 111	286 325	88,6
Céleris raves	1 644	1 544	93,9	321	285	52 711	43 984	83,4			
Échalotes	3 692	3 727	100,9	166	151	61 140	56 150	91,8			
Navets potagers	2 424	2 314	95,5	240	223	58 087	51 534	88,7			
Oignons blancs	3 357	3 388	100,9	227	235	76 316	79 666	104,4			
Oignons de couleur	15 558	16 185	104,0	418	398	649 778	643 998	99,1	241 572	239 512	99,1
Radis	4 264	4 114	96,5	119	126	50 908	51 774	101,7			
Salsifis et scorsonères	858	839	97,8	288	241	24 718	20 250	81,9	22 176	17 853	80,5

Légumes à cosse

Petits pois (grain)	40 814	37 740	92,5	64	64	260 140	242 614	93,3	216 605	199 353	92,0
Haricots à écosser et demi-secs (grain)	7 624	6 113	80,2	53	53	40 771	32 607	80,0	26 387	20 335	77,1
Haricots verts (y c. haricots beurre)	27 648	25 456	92,1	119	114	329 923	290 935	88,2	269 542	230 875	85,7

Autres légumes frais

Maïs doux	20 568	16 748	81,4	194	188	399 223	314 943	78,9	350 788	276 608	78,9
Autres légumes	16 174	15 744	97,3								

Champignons et truffes

Champignons cultivés						99 892	102 778	102,9	56 428	57 428	101,8
Truffes						43	32	74,4			

Source : SAA 2024-2025 provisoire

France

Cultures fruitières

Fruits	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée des vergers purs et associés (tonne)			dont production dirigée vers la transformation (tonne)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	Indice 24/25

Fruits à noyau

Abricots	10 499	10 257	97,7	79	99	82 762	101 760	123,0	9 623	12 854	133,6
Bigarreaux	6 140	5 974	97,3	46	49	28 353	29 367	103,6	6 674	6 775	101,5
Griottes et autres cerises	759	736	97,0	35	38	2 644	2 801	105,9	788	951	120,7
Total cerises	6 899	6 710	97,3	45	48	30 997	32 168	103,8	7 462	7 726	103,5
Pavies	174	167	96,0	212	208	3 687	3 468	94,1	1 892	1 755	92,8
Pêches	5 694	5 364	94,2	206	204	117 289	109 242	93,1	8 427	7 718	91,6
Nectarines et brugnons	5 196	4 872	93,8	223	220	115 746	107 127	92,6			
Total pavies, pêches, nectarines et brugnons	11 064	10 403	94,0	214	211	236 722	219 837	92,9	10 319	9 473	91,8
Prunes à pruneaux	10 005	10 217	102,1	104	72	104 139	73 918	71,0	103 938	73 776	71,0
Mirabelles	1 761	1 761	100,0	83	83	14 660	14 683	100,2	9 203	9 534	103,6
Reines-claudes	1 373	1 388	101,1	142	155	19 560	21 548	110,2	321	332	103,4
Quetsches	362	362	100,0	113	114	4 078	4 110	100,8	2 128	2 155	101,3
Autres prunes	1 826	1 866	102,2	154	164	28 076	30 613	109,0			
Total prunes	15 327	15 594	101,7	111	93	170 513	144 872	85,0	115 590	85 797	74,2
Letchi, longani, ramboutan	1 063	1 035	97,4	62	70	6 577	7 284	110,7	200	180	90,0
Mangue	1 005	985	98,0	39	30	3 925	2 970	75,7	58	48	82,8
Olives (pour la table ou l'huile)	16 306	16 172	99,2	17	15	28 203	23 818	84,5	27 498	23 095	84,0
Autres fruits à noyau	6 445	7 579	117,6								

Fruits à pépins

Pommes à cidre	14 244	14 224	99,9	236	270	336 772	383 692	113,9			
Jules Guyot	1 283	1 288	100,4	217	208	27 870	26 755	96,0	1 030	968	94,0
William's	1 965	1 954	99,4	258	268	50 790	52 370	103,1	19 400	21 184	109,2
Autres poires d'été	252	252	100,0	213	224	5 379	5 652	105,1	398	386	97,0
Poires d'été (ensemble)	3 500	3 494	99,8	240	243	84 039	84 777	100,9	20 828	22 538	108,2
Poires d'automne	2 252	2 259	100,3	247	267	55 727	60 376	108,3	2 513	2 922	116,3
Poires d'hiver	467	462	98,9	259	283	12 108	13 060	107,9			
Total poires de table	6 219	6 215	99,9	244	255	151 874	158 213	104,2	23 341	25 460	109,1
Pommes Golden	10 063	9 841	97,8	412	403	414 092	396 105	95,7	48 964	52 323	106,9
Granny Smith	2 758	2 740	99,3	460	480	126 859	131 434	103,6	13 820	14 344	103,8
Gala	6 643	6 551	98,6	433	430	287 582	281 397	97,8	13 905	16 619	119,5
Autres pommes	19 050	18 789	98,6	419	423	798 729	794 876	99,5	62 265	68 699	110,3
Total pommes de table	38 514	37 921	98,5	423	423	1 627 262	1 603 812	98,6	138 954	151 985	109,4
Autres fruits à pépins (y c. Poires à poiré)	4 409	4 775	108,3								

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Cultures fruitières (suite)

Fruits	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée des vergers purs et associés (tonne)			dont production dirigée vers la transformation hors jardins (tonne)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	Indice 24/25

Fruits à coque

Amandes	2 721	2 836	104,2	8	6	2 184	1 707	78,2			
Châtaignes	9 198	9 343	101,6	10	12	8 948	11 399	127,4	3 081	3 698	120,0
Noix	26 834	26 940	100,4	10	13	27 711	34 386	124,1			
Noix de coco	593	579	97,6	29	20	1 708	1 142	66,9			
Noisettes	8 200	8 789	107,2	10	11	8 452	9 510	112,5			
Autres fruits à coque	7 066	6 639	94,0								

Baies

Actinidia (Kiwi)	4 043	4 125	102,0	126	133	50 760	54 748	107,9			
Cassis et myrtilles	2 579	2 503	97,1	33	40	8 621	10 120	117,4	5 195	6 733	129,6
Framboises	707	675	95,5	106	103	7 479	6 972	93,2	1 875	1 723	91,9
Groseilles	356	419	117,7	57	66	2 033	2 784	136,9	805	1 465	182,0
Autres petits fruits	1 319	1 166	88,4								

Fruits tropicaux

Corossol, Pomme cannelle	85	88	103,5	25	24	212	208	98,1	9	4	44,4
Goyave, Goyavier	381	381	100,0	40	42	1 510	1 600	106,0	11	9	81,8
Abricot de pays (mamey), Mangoustan	69	69	100,0	28	28	196	191	97,4	13	13	100,0
Maracuja, Fruits de la passion, Grenadille	294	284	96,6	48	47	1 421	1 328	93,5	123	123	100,0
Autres fruits tropicaux	890	890	100,0								

Fruits divers

Ananas	1 823	1 828	100,3	128	121	23 271	22 208	95,4			
Avocats	185	225	121,6	80	80	1 480	1 799	121,6			
Bananes	11 006	10 680	97,0	192	201	210 920	214 537	101,7			
Figues	832	830	99,8	90	94	7 452	7 785	104,5			

Agrumes

Citrons, limes, combavas	2 657	2 679	100,8	54	51	14 326	13 696	95,6	1 008	1 008	100,0
Clémentines, mandarines	2 473	2 523	102,0	215	165	53 170	41 677	78,4	4 155	2 430	58,5
Oranges, tangor	812	816	100,5	99	83	8 062	6 732	83,5	257	257	100,0
Pamplemousses	382	382	100,0	237	237	9 037	9 056	100,2			
Autres agrumes	738	708	95,9								

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Cultures florales

Rubriques	Surface (ha)		
	2024	2025	Indice 24/25
Superficie maximum occupée par la bulbiculture (bulbes, oignons, tubercules, rhizomes et griffes)	684	681	99,6
Superficie maximum occupée par les pépinières florales	275	274	99,6
Superficie maximum occupée par les fleurs et feuillages coupés	1 871	1 907	101,9
Superficie maximum occupée par les plantes en pots fleuries et plantes vertes	1 053	1 043	99,1
Superficie maximum occupée par les plantes à massif en arrachis ou en mottes et plantes vivaces	1 348	1 249	92,7

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Production du vignoble

Catégories	Superficie en production (ha)			Superficie totale (ha)			Rendement (100 kg/ha)			Production de raisin (tonne)			dont production récoltée pour le fruit (tonne)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	Indice 24/25
Vignes à raisin de table	6 083	5 904	97,1	6 304	6 125	97,2	78	70,1	47 553	41 370	87,0	47 179	41 359	87,7	
Vignes à raisin de cuve	735 281	715 995	97,4	766 349	741 863	96,8	64	65,6	4 726 255	4 694 276	99,3	0,0	0,0		
Ensemble	741 364	721 899	97,4	772 653	747 988	96,8	64	65,6	4 773 807	4 735 646	99,2	47 179	41 359	87,7	

Production de vins, jus et mouûts

Types de vignes	Superficie en production (ha)			Rendement (hl/ha)			Production de vin blanc (hl)			Production de vin rouge (hl)			Production de vin (hl)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	Indice 24/25
Récolte pour AOP hors vins doux naturels, hors vins pour eaux de vie	401 142	388 551	96,9	37	39	110,8	5 858 328	6 492 076	110,8	9 047 423	8 676 136	96	14 905 751	15 168 212	101,8
Récolte non classée							180 639	185 823	102,9	288 578	276 149	96	469 217	461 972	98,5
Total récolte agronomique en AOP, hors vins doux naturels, hors vins pour eaux de vie	401 076	388 551	96,9	39	40	109,1	6 120 727	6 677 899	109,1	9 336 001	8 952 285	96	15 456 728	15 630 184	101,1
Récolte pour AOP de vins doux naturels	5 052	4 708	93,2	15	17	100,7	60 825	61 278	100,7	15 990	16 795	105	76 815	78 073	101,6
Récolte non classée							1 628	1 666	102,3	403	421	105	2 031	2 087	102,8
Total récolte agronomique de vins doux naturels en AOP	5 052	4 708	93,2	16	17	100,8	62 453	62 944	100,8	16 393	17 216	105	78 846	80 160	101,7
Récolte vins et vins doux naturels AOP	406 194	393 259	96,8	37	39	110,7	5 919 153	6 553 354	110,7	9 063 413	8 692 931	96	14 982 566	15 246 285	101,8
Récolte non classée de vins et vins doux naturels							182 267	187 489	102,9	288 981	276 570	96	471 248	464 059	98,5
Total récolte agronomique vins AOP et vins doux naturels AOP	406 128	393 259	96,8	38	40	109,0	6 183 180	6 740 843	109,0	9 352 394	8 969 501	96	15 535 574	15 710 344	101,1
Récolte pour AOP de vins aptes à la production d'eaux de vie	90 294	87 994	97,5	87	87	97,9	7 844 062	7 679 898	97,9	0	0	0	7 844 062	7 679 898	97,9
Récolte non classée							13 614	13 401	98,4	0	0	0	13 614	13 401	98,4
Total récolte agronomique de vins aptes à la production d'eaux de vie AOP	90 294	87 994	97,5	87	87	97,9	7 857 676	7 693 299	97,9	0	0	0	7 857 676	7 693 299	97,9
Récolte de vins IGP	200 346	196 360	98,0	53	50	93,2	3 404 393	3 174 104	93,2	7 212 606	6 625 790	92	10 616 942	9 799 894	92,3
Récolte non classée de vins IGP							218 031	210 141	96,4	291 380	275 406	95	509 411	485 547	95,3
Total récolte agronomique de vins IGP	200 346	196 360	98,0	56	52	93,4	3 622 395	3 384 245	93,4	7 503 953	6 901 196	92	11 126 348	10 285 441	92,4
Récolte sans IG avec mention de cépage							289 974	291 055	100,4	117 864	111 152	94	407 838	402 207	98,6
Récolte sans IG sans mention de cépage							603 128	584 976	97,0	705 151	629 850	89	1 308 279	1 214 826	92,9
Total récolte de vins sans IG	38 440	38 585	100,4	45	42	98,1	893 102	876 031	98,1	823 015	741 002	90	1 716 117	1 617 033	94,2
Récolte en AOP/IGP non classée non commercialisée en vin							413 912	411 031	99,3	580 361	551 976	95	994 273	963 007	96,9
Total récolte des vins non classés et sans IG							1 307 014	1 287 062	98,5	1 403 376	1 292 978	92	2 710 390	2 580 040	95,2
Total vins (JO-CVI)	735 274	716 198	97,4	49	49	101,2	18 474 622	18 694 418	101,2	17 679 395	16 611 699	94	36 153 960	35 306 117	97,7

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Répartition de la surface agricole utilisée

Catégories	Surface (ha)		
	2024	2025	Indice 24/25
Jachères	520 861	506 052	97,2
Céréales (y c. semences)	8 526 617	8 795 000	103,1
Oléagineux (y c. semences)	2 275 448	2 134 508	93,8
Protéagineux hors légumes secs (y c. semences)	252 833	281 295	111,3
Betteraves industrielles	411 632	397 404	96,5
Canne à sucre (DOM)	34 695	33 955	97,9
Plantes à fibres (y c. semences)	185 406	197 957	106,8
Cultures industrielles diverses	5 880	5 977	101,6
Plantes aromatiques, médicinales et à parfum	69 123	57 055	82,5
Pommes de terre (y c. plants)	217 678	241 758	111,1
Tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale (DOM)	7 055	7 154	101,4
Légumes frais	239 594	230 939	96,4
<i>dont maraîchage (légumes frais)*</i>	61 419	61 331	99,9
Légumes secs	67 995	68 826	101,2
Fleurs et plantes ornementales	5 066	5 075	100,2
Semences et plants divers	63 902	59 314	92,8
Choux, racines et tubercules fourragers	15 855	14 438	91,1
Fourrages annuels	1 502 251	1 411 001	93,9
Prairies artificielles et temporaires	2 534 425	2 453 650	96,8
Jardins et vergers familiaux des exploitants	10 195	10 188	99,9
Terres arables	16 946 511	16 911 546	99,8
Cultures fruitières (y c. châtaigneraies, oliveraies, noyeraies)	218 237	218 267	100,0
Vignes	774 694	747 988	96,6
Pépinières ligneuses	21 008	20 499	97,6
Cultures permanentes autres (oseraies, canne de Provence)	24 019	26 478	110,2
Cultures permanentes hors surfaces toujours en herbe	1 037 958	1 013 232	97,6
Surfaces toujours en herbe des exploitations	8 836 564	8 850 639	100,2
Surface agricole utilisée des exploitations	26 821 033	26 775 417	99,8
Jardins et vergers familiaux des non-exploitants	115 456	118 631	102,7
Surfaces toujours en herbe hors exploitations	1 679 018	1 665 255	99,2
Surface agricole utilisée	28 618 399	28 518 901	99,7
Surface totale	63 833 431	63 833 431	100,0

* La ligne est un « dont » de la ligne « Légumes frais ».

Note : depuis la SAA provisoire 2024, les usages non agricoles du territoire (surfaces boisées, landes, sols artificialisés et autres) ne sont plus décrits dans la SAA.

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Effectifs des animaux en fin d'année

Animaux	Dans les exploitations (tête)		
	2024	2025	Indice 24/25
Espèce bovine			
Vaches laitières	3 075 963	2 984 668	97,0
Vaches nourrices	3 675 276	3 625 021	98,6
Toutes vaches	6 751 239	6 609 689	97,9
Génisses laitières de renouvellement de plus de 2 ans	493 201	494 984	100,4
Génisses nourrices de renouvellement de plus de 2 ans	829 569	836 304	100,8
Génisses de boucherie de plus de 2 ans	452 120	453 769	100,4
Mâles de type laitier de plus de 2 ans	89 537	87 633	97,9
Mâles de type viande de plus de 2 ans	277 285	281 300	101,4
Total bovins de plus de 2 ans	2 141 712	2 153 990	100,6
Génisses laitières de renouvellement de 1 à 2 ans	886 580	864 469	97,5
Génisses nourrices de renouvellement de 1 à 2 ans	844 812	809 292	95,8
Génisses de boucherie de 1 à 2 ans	480 661	462 213	96,2
Mâles de type laitier de 1 à 2 ans	168 708	158 458	93,9
Mâles de type viande de 1 à 2 ans	586 253	575 262	98,1
Total autres bovins de 1 à 2 ans	2 967 014	2 869 694	96,7
Veaux de boucherie	487 793	493 253	101,1
Autres femelles de moins de 1 an	2 519 485	2 498 690	99,2
Autres mâles de moins de 1 an	1 589 442	1 583 356	99,6
Total bovins de moins de 1 an	4 596 720	4 575 299	99,5
Ensemble espèce bovine	16 456 685	16 208 672	98,5
Espèce porcine			
Porcelets	4 382 508	4 388 665	100,1
Jeunes porcs de 20 à 50 kg	1 719 233	1 669 910	97,1
Truies de 50 kg et plus	855 699	833 799	97,4
Verrats de 50 kg et plus	11 592	11 117	95,9
Porcs à l'engrais de 50 kg et plus	4 932 703	4 936 738	100,1
Ensemble espèce porcine	11 901 735	11 840 229	99,5
Espèce caprine			
Chevrettes	312 013	326 118	104,5
Chèvres (femelles ayant mis bas)	935 569	944 299	100,9
Autres caprins (y c. boucs)	114 057	116 424	102,1
Ensemble espèce caprine	1 361 639	1 386 841	101,9
Espèce ovine			
Agnelles	945 373	959 161	101,5
Brebis-mères (y c. réforme)	4 280 154	4 230 141	98,8
<i>dont brebis-mères laitières</i>	1 224 518	1 236 627	101,0
Autres ovins (y c. béliers)	1 282 135	1 275 032	99,4
Ensemble espèce ovine	6 507 662	6 464 334	99,3

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Effectifs des animaux en fin d'année (suite)
Équidés

Animaux	Dans les exploitations (tête)		
	2024	2025	Indice 24/25
Chevaux de selle, sport, loisirs et course	257 404	254 827	99,0
Chevaux de trait	32 183	31 579	98,1
Ensemble espèce chevaline	289 587	286 406	98,9
Ânes, mulets, bardots	19 855	19 878	100,1
Ensemble équidés	309 442	306 284	99,0

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Volailles et lapins

Animaux	Dans les exploitations (1000 têtes)		
	2024	2025	Indice 24/25
Poules pondeuses d'œufs à couvrir	7 795	7 891	101,2
Poules pondeuses d'œufs de consommation	56 931	57 071	100,2
Poulettes	21 503	23 367	108,7
Poulets de chair (y c. coqs et coquelets)	148 548	152 439	102,6
Ensemble Gallus	234 777	240 768	102,6
Canards à gaver	11 977	12 064	100,7
Canards à rôtir	11 180	9 794	87,6
Dindes et dindons (au 1 ^{er} octobre)	14 118	14 283	101,2
Oies au 1 ^{er} octobre (à rôtir, à gaver)	220	203	92,3
Pintades	8 288	8 093	97,6
Cailles d'élevage	3 903	3 881	99,4
Lapines reproductrices	362	351	97,0

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Animaux finis produits

Catégories	Production totale (tête)			Poids moyen (kg/tête)		Poids produit (équivalent carcasse) (tonne)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25
Bovins								
Vaches de réforme laitières	727 771	694 370	95,4	325	327	236 185	226 918	96,1
Vaches de réforme nourrices	636 569	640 673	100,6	416	419	265 074	268 712	101,4
Total vaches de réforme	1 364 340	1 335 043	97,9	367	371	501 259	495 630	98,9
Génisses laitières de plus de 2 ans	74 636	73 934	99,1	318	318	23 713	23 517	99,2
Génisses viande de plus de 2 ans	382 018	384 963	100,8	400	402	152 973	154 879	101,2
Total génisses de plus de 2 ans	456 654	458 897	100,5	387	389	176 686	178 396	101,0
Génisses laitières de 1 à 2 ans	8 825	8 831	100,1	233	235	2 056	2 076	101,0
Génisses viande de 1 à 2 ans	85 684	80 586	94,1	312	313	26 750	25 190	94,2
Total génisses de 1 à 2 ans	94 509	89 417	94,6	305	305	28 806	27 266	94,7
Génisses de 8 mois à 1 an	30 361	25 909	85,3	209	207	6 339	5 361	84,6
Total génisses	581 524	574 223	98,7	364	368	211 830	211 023	99,6
Mâles de plus de 2 ans	187 075	195 957	104,7	420	411	78 476	80 613	102,7
Mâles de 1 à 2 ans	747 611	707 985	94,7	428	430	320 219	304 415	95,1
Mâles de 8 mois à 1 an	48 235	40 650	84,3	257	251	12 371	10 191	82,4
Total mâles	982 921	944 592	96,1	418	418	411 067	395 219	96,1
Veaux de boucherie laitiers	464 865	431 786	92,9	136	136	63 342	58 563	92,5
Veaux de boucherie viande	529 304	499 513	94,4	150	151	79 156	75 394	95,2
Total veaux de boucherie	994 169	931 299	93,7	143	144	142 497	133 957	94,0
Ensemble bovins	3 922 954	3 785 157	96,5	323	327	1 266 653	1 235 829	97,6
Porcins								
Porcelets	325 441	345 991	106,3	23	22	7 438	7 569	101,8
Porcs charcutiers	21 538 959	21 558 109	100,1	95	95	2 035 929	2 042 374	100,3
Truies et verrats de réforme	328 853	323 450	98,4	169	169	55 644	54 648	98,2
Ensemble porcins	22 193 253	22 227 550	100,2	95	95	2 099 010	2 104 591	100,3
Caprins								
Autres chevreaux (y c. chevreaux de lait)	779 094	773 807	99,3	8	8	6 278	6 338	101,0
Caprins de réforme	222 621	225 657	101,4	23	23	5 049	5 148	102,0
Ensemble caprins	1 001 715	999 464	99,8	11	12	11 327	11 487	101,4
Ovins								
Autres agneaux (y c. agneaux de lait)	4 426 363	4 333 937	97,9	18	18	78 159	76 959	98,5
Moutons et ovins de réforme	965 460	953 827	98,8	26	26	24 605	24 874	101,1
Ensemble ovins	5 391 823	5 287 764	98,1	19	19	102 763	101 833	99,1

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Animaux finis produits (suite)

Catégories	Production totale (millier de têtes)			Poids moyen (kg/millier de têtes)		Poids produit (équivalent carcasse) (tonne)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25
Volailles et lapins								
Coqs et poules de réforme	44 478	42 109	94,7	1 400	1 402	62 249	59 026	94,8
Poulets de chair (mâles et femelles) et coquelets	731 495	755 270	103,3	1 595	1 615	1 166 694	1 219 479	104,5
Canards gras	23 443	23 793	101,5	4 614	4 715	108 173	112 191	103,7
<i>dont Foies gras (canards)</i>					521	12 486	12 236	98,0
Canards à rôtir	23 176	19 889	85,8	2 740	2 614	63 503	51 990	81,9
Dindes et dindons	31 652	32 759	103,5	7 992	7 875	252 957	257 966	102,0
Oies grasses	78	66	84,6	4 980	4 859	388	321	82,6
<i>dont Foies gras (oies)</i>					805	60	50	83,3
Oies à rôtir	179	155	86,6	3 711	3 506	664	543	81,8
Pintades	19 019	17 772	93,4	1 466	1 445	27 885	25 681	92,1
Cailles d'élevage	18 768	18 674	99,5	212	224	3 971	4 182	105,3
Lapins	15 071	13 730	91,1	1 419	1 426	21 381	19 583	91,6

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Production de lait et utilisation à la ferme

	Vache			Chèvre			Brebis		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	Indice 24/25
	(hl)			(hl)			(hl)		
Livraisons de lait entier à l'industrie	230 793 720	235 408 646	102,0	5 058 233	4 989 175	98,6	2 862 692	2 943 675	102,8
Lait utilisé pour la fabrication de produits fermiers	3 600 249	3 496 411	97,1	1 750 253	1 810 772	103,5	352 730	358 919	101,8
<i>dont livraisons à l'industrie de produits fermiers (en équivalent-lait)</i>	862 138	862 365	100,0	15 630	15 600	99,8	0	0	
Ventes directes et autoconsommation de lait entier (hors collecteurs)	1 455 723	1 469 740	101,0	33 295	34 773	104,4	13 559	13 608	100,4
Production finale	235 849 692	240 374 797	101,9	6 841 781	6 834 720	100	3 228 981	3 316 202	102,7

Taux butyreux (g/l)	42,38	42,21	99,6
Matière protéique (g/l)	33,95	34,01	100,2

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Production d'œufs des élevages professionnels

Œufs	Nombre moyen de poules pondeuses (millier)			Production moyenne d'œufs (par pondeuse et par an)		Production totale d'œufs (millier)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25
Œufs de consommation	56 783	57 097	100,6	276	276	15 693 387	15 746 809	100,3
Œufs à couvrir	7 711	7 812	101,3	197	197	1 521 369	1 541 163	101,3

Source : SAA 2023-2024 provisoire

Apiculture des exploitations agricoles

Apiculture	Nombre de ruches en production			Rendement moyen par ruche (kg/ruche)		Production récoltée (kg)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25
Miel	1 173 370	1 157 795	98,7	16	22	19 121 261	26 005 167	136,0

Source : SAA 2024-2025 provisoire

FRANCE (hors DROM)

Céréales, oléagineux et protéagineux

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25
Céréales (y compris semences)								
Blé tendre d'hiver	4 177 126	4 463 761	106,9	61	74	25 450 229	33 159 393	130,3
Blé tendre de printemps	37 448	30 594	81,7	60	67	223 464	203 885	91,2
Total blé tendre	4 214 574	4 494 355	106,6	61	74	25 673 694	33 363 279	130,0
Blé dur d'hiver	209 420	197 335	94,2	51	58	1 065 777	1 152 167	108,1
Blé dur de printemps	30 187	24 519	81,2	57	59	172 009	143 555	83,5
Total blé dur	239 607	221 854	92,6	52	58	1 237 786	1 295 722	104,7
Seigle et méteil	29 324	27 176	92,7	37	39	109 629	104 700	95,5
Orge et escourgeon d'hiver	1 244 567	1 193 084	95,9	56	70	6 948 735	8 355 101	120,2
Orge et escourgeon de printemps	563 933	597 765	106,0	50	59	2 834 274	3 501 399	123,5
Total orge et escourgeon	1 808 500	1 790 849	99,0	54	66	9 783 009	11 856 500	121,2
Avoine d'hiver	39 846	56 384	141,5	39	44	154 272	249 078	161,5
Avoine de printemps	38 356	52 067	135,7	40	44	151 992	227 607	149,8
Total avoine	78 202	108 451	138,7	39	44	306 263	476 685	155,6
Maïs grain	1 530 171	1 549 428	101,3	96	88	14 610 894	13 671 661	93,6
<i>dont maïs grain irrigué</i>	440 688	481 079	109,2	114	112	5 004 755	5 362 285	107,1
<i>dont maïs grain non irrigué</i>	1 089 483	1 068 349	98,1	87	77	9 606 139	8 309 377	86,5
Maïs semence	64 445	64 988	100,8	37	36	240 935	231 936	96,3
Total maïs	1 594 616	1 614 416	101,2	93	86	14 851 829	13 903 597	93,6
Sorgho	100 482	63 245	62,9	45	42	452 371	268 447	59,3
Triticale	255 163	299 625	117,4	43	52	1 100 620	1 558 874	141,6
Autres céréales non mélangées	109 057	81 105	74,4	27	28	297 895	229 041	76,9
Mélanges de céréales (hors méteil)	84 303	78 273	92,8	38	39	317 496	306 521	96,5
Total céréales	8 513 828	8 779 349	103,1	64	72	54 130 591	63 363 367	117,1
Riz Indica	1 323	1 457	110,1	55	66	7 331	9 653	131,7
Riz Japonica	11 904	13 883	116,6	55	66	65 932	92 061	139,6
Riz	13 227	15 340	116,0	55	66	73 263	101 714	138,8
Total toutes céréales	8 527 055	8 794 689	103,1	64	72	54 203 854	63 465 081	117,1
Oléagineux (y compris semences)								
Colza d'hiver (et navette)	1 325 141	1 263 796	95,4	30	37	3 936 753	4 626 004	117,5
Colza de printemps (et navette)	1 519	1 407	92,6	29	36	4 389	5 121	116,7
Total colza (et navette)	1 326 660	1 265 203	95,4	30	37	3 941 142	4 631 125	117,5
Tournesol	753 684	684 995	90,9	20	21	1 479 770	1 410 883	95,3
Soja	152 680	150 155	98,3	26	26	398 538	391 880	98,3
Lin oléagineux	22 930	17 513	76,4	15	18	35 423	30 949	87,4
Autres oléagineux	19 485	16 633	85,4	14	18	27 225	29 695	109,1
Total oléagineux	2 275 439	2 134 499	93,8	26	30	5 882 098	6 494 532	110,4
Protéagineux et légumes secs cultivés pour leur graine (y compris semences)								
Féveroles (et fèves)	80 439	112 231	139,5	27	25	216 350	283 102	130,9
Haricots secs	7 391	7 250	98,1	25	23	18 477	16 374	88,6
Lentilles	31 398	33 857	107,8	17	15	53 512	51 488	96,2
Pois protéagineux purs	123 071	97 884	79,5	28	36	348 448	348 132	99,9
Mélange de pois protéagineux	43 334	63 856	147,4	32	37	138 265	237 524	171,8
Pois chiches	29 135	27 643	94,9	19	16	54 191	44 487	82,1
Lupin doux	4 757	3 765	79,1	21	22	10 072	8 216	81,6
Autres protéagineux	1 194	3 521	294,9	19	21	2 235	7 309	327,0
Total protéagineux et légumes secs	320 719	350 007	109,1	26	29	841 550	996 632	118,4

Source : SAA 2024-2025 provisoire

France (hors DROM)

Pailles de céréales

Cultures	Production récoltée (tonne de matière sèche)		
	2024	2025	Indice 24/25
Total pailles	13 211 031	14 189 915	107,4

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Cultures fourragères

Choux, racines et tubercules fourragers

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25
Choux fourragers	409	363	88,8	391	389	15 986	14 115	88,3
Autres	15 400	14 029	91,1			680 021	629 626	92,6
Total choux, racines et tubercules fourragers	15 809	14 392	91,0			696 007	643 741	92,5

Fourrages annuels

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne de matière sèche)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25
Maïs fourrage irrigué (y c. semences)	76 729	73 310	95,5	143	134	1 096 004	982 506	89,6
Maïs fourrage non irrigué (y c. semences)	1 197 951	1 121 645	93,6	134	129	16 080 394	14 496 349	90,1
Maïs fourrage et ensilage (plante entière) (y c. semences)	1 274 680	1 194 955	93,7	135	130	17 176 398	15 478 856	90,1
Autres fourrages annuels	438 392	416 330	95,0			2 090 916	1 914 635	91,6
Total fourrages annuels	1 713 072	1 611 285	94,1			19 267 314	17 393 491	90,3

Prairies non permanentes et surfaces toujours en herbe

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne de matière sèche)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25
Luzerne pour déshydratation	68 417	63 967	93,5	110	103	749 727	658 128	87,8
Autres prairies artificielles	563 019	516 020	91,7	100	74	5 636 323	3 807 295	67,5
Total prairies artificielles	631 436	579 987	91,9	101	77	6 386 050	4 465 424	69,9
Total prairies temporaires	1 900 923	1 871 605	98,5	88	69	16 784 427	12 872 480	76,7
Total prairies non permanentes	2 532 359	2 451 592	96,8	92	71	23 170 477	17 337 904	74,8
Prairies naturelles ou semées depuis plus de 5 ans	8 640 839	8 625 911	99,8	70	55	60 420 385	47 710 983	79,0
STH peu productives (parcours, landes, alpages)	1 710 707	1 727 307	101,0	15	12	2 557 745	2 145 534	83,9
STH non productives ouvrant droit au versement de subventions	91 007	90 089	99,0					
Total superficie toujours en herbe	10 442 553	10 443 307	100,0	60	48	62 978 130	49 856 517	79,2
Ensemble	12 974 912	12 894 899	99,4	66	52	86 148 607	67 194 420	78,0

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Cultures industrielles

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)			Richesse saccharimétrique (%)
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25	2025
Betteraves industrielles	411 632	397 404	96,5	792	899	32 594 089	35 708 989	109,6	18,3
Surfaces cultures sucre détruites	0	0							

Cultures	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25
Chanvre textile et industriel (y c. semences)	24 305	22 930	94,3	59	54	142 775	124 036	86,9
Lin textile (y c. semences)	160 829	174 738	108,6	67	52	1 074 580	912 831	84,9
Autres plantes à fibre	284	284	100,0	56	56	1 598	1 598	100,0
Total plantes à fibre (y c. semences)	185 418	197 952	106,8					
Total tabac (sec non fermenté)	1 018	1 054	103,5	26	29	2 650	3 019	113,9
Houblon (superficie non en production)	64	61	95,3					
Houblon (en production)	516	528	102,3	13	15	673	818	121,5
Chicorée à café (racines)	1 173	1 173	100,0	446	446	52 290	52 290	100,0
Autres cultures industrielles	3 109	3 161	101,7			0	0	
Total cultures industrielles diverses	5 880	5 977	101,6					
Autres plantes aromatiques, médicinales et à parfum (y c. œillette, fenouil, sauge sclarée)	40 687	30 419	65,7					
				En kg d'essence				
Lavande	7 318	6 842	93,5	29	27	215 588	183 669	85,2
Lavandin	19 851	18 512	93,3	92	78	1 831 509	1 440 029	78,6
Total plantes aromatiques, médicinales et à parfum	67 856	55 773	82,2					

Source : SAA 2024-2025 provisoire

France (hors DROM)

Pommes de terre

Catégories	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée (tonne)			dont production dirigée vers la transformation (tonne)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	Indice 24/25
Plants certifiés	21 768	23 662	108,7	315	309	685 089	731 877	106,8			
Dessus de plants						80 991	74 940	92,5	Teneur en fécule (%)		
Féculerie	10 911	10 800	99,0	458	472	499 196	509 199	102,0	17,2	21,1	122,6
Primeurs ou nouvelles (commercialisées avant le 1/8)	13 413	14 903	111,1	361	357	483 833	532 276	110,0	34 541	42 596	123,3
Conservation et demi-saison	171 339	192 099	112,1	437	435	7 489 211	8 350 936	111,5	2 595 959	2 883 596	111,1
Ensemble de consommation	184 752	207 002	112,0	432	429	7 973 044	8 883 212	111,4			
Ensemble Pommes de terre	217 431	241 464	111,1	425	422	9 238 320	10 199 228	110,4			

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Cultures légumières

Légumes	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée hors jardins (tonne)			dont production dirigée vers la transformation hors jardins (tonne)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	Indice 24/25

Légumes feuillus et à tige

Artichauts	3 651	3 698	101,3	59	42	21 431	15 538	72,5	1 207	1 082	89,6
Asperges en production	6 852	6 941	101,3	36	39	24 982	27 405	109,7	0	246	
Céleris branches	880	882	100,2	325	321	28 556	28 297	99,1	859	773	90,0
Choux-fleurs	12 725	12 400	97,4	169	156	215 162	194 044	90,2	22 961	22 186	96,6
Choux brocolis à jets	2 553	2 499	97,9	102	110	25 925	27 405	105,7			
Choux de Bruxelles	1 118	1 119	100,1	183	183	20 495	20 517	100,1	7 595	7 595	100,0
Choux à choucroute	892	908	101,8	829	804	73 909	73 039	98,8	68 709	66 529	96,8
Choux autres	5 647	5 604	99,2	175	160	98 951	89 732	90,7			
Endives racines	8 783	8 455	96,3	251	263	220 401	222 439	100,9			
Endives chicons						129 096	130 234	100,9			
Epinards	4 852	5 176	106,7	178	177	86 340	91 528	106,0	54 975	59 227	107,7
Poireaux	5 382	5 468	101,6	299	264	160 735	144 126	89,7			
Laitues	6 968	6 701	96,2	232	247	161 634	165 494	102,4			
Chicorées (frisées et scaroles)	1 000	1 099	109,9	272	268	27 230	29 429	108,1			
Cresson	139	153	110,1	341	310	4 745	4 741	99,9			
Mâche	8 015	7 646	95,4	54	55	42 906	42 422	98,9			
Autres salades	4 682	4 372	93,4	111	111	52 042	48 706	93,6			
Bettes et cardes	997	995	99,8	257	253	25 588	25 208	98,5			
Persil	1 229	1 214	98,8	231	170	28 410	20 680	72,8	5 218	6 014	115,3

Légumes cultivés pour le fruit

Fraises plein air	1 454	1 441	99,1	122	125	17 674	17 995	101,8	601	512	85,2
Fraises sous serre	2 201	2 227	101,2	244	248	53 685	55 267	102,9	589	573	97,3
Total fraises	3 655	3 668	100,4	195	200	71 359	73 262	102,7	1 190	1 085	91,1
Aubergines	1 210	1 239	102,4	344	376	41 636	46 629	112,0			
Concombres plein air	331	340	102,7	698	700	23 111	23 786	102,9			
Concombres sous serre	713	752	105,5	2 066	2 230	147 312	167 702	113,8			
Total concombres	1 044	1 092	104,6	1 632	1 754	170 423	191 488	112,4			
Courgettes	4 175	4 386	105,1	345	325	143 857	142 583	99,1	22 332	22 626	101,3
Melons plein air	12 805	13 050	101,9	234	241	299 771	314 780	105,0			
Melons sous serre	480	526	109,6	253	264	12 165	13 892	114,2			
Total melons	13 285	13 576	102,2	235	242	311 936	328 672	105,4			
Pastèques	485	511	105,4	344	388	16 706	19 803	118,5			
Poivrons et piments	1 025	998	97,4	185	180	18 984	17 934	94,5			
Potirons, courges, citrouilles, giraumon	7 792	8 134	104,4	305	301	237 766	245 111	103,1			
Tomates plein air pour le frais	802	806	100,5	567	562	45 467	45 327	99,7	0	0	
Tomates plein air pour l'industrie	2 505	2 630	105,0	659	718	164 959	188 724	114,4	164 959	188 724	114,4
Tomates sous serre	1 986	1 951	98,2	2 332	2 338	463 208	456 171	98,5	0	0	
Total tomates	5 293	5 387	101,8	1 273	1 281	673 634	690 222	102,5	164 959	188 724	114,4

Source : SAA 2024-2025 provisoire

France (hors DROM)

Cultures légumières (suite)

Légumes	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée hors jardins (tonne)			dont production dirigée vers la transformation hors jardins (tonne)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	Indice 24/25

Racines, bulbes et tubercules

Ail (en vert et en sec)	4 207	4 213	100,1	68	64	28 695	26 939	93,9			
Betteraves potagères	4 331	4 507	104,1	365	380	158 187	171 371	108,3	69 714	78 307	112,3
Carottes pour le frais	10 694	10 602	99,1	382	378	408 793	400 949	98,1	50 548	55 016	108,8
Carottes pour l'industrie	5 074	4 422	87,2	549	550	278 634	243 051	87,2	272 560	231 307	84,9
Total carottes	15 768	15 024	95,3	436	429	687 427	644 000	93,7	323 108	286 323	88,6
Céleris raves	1 643	1 543	93,9	321	285	52 681	43 954	83,4			
Échalotes	3 692	3 727	100,9	166	151	61 140	56 150	91,8			
Navets potagers	2 365	2 254	95,3	244	227	57 650	51 096	88,6			
Oignons blancs	3 336	3 367	100,9	229	237	76 285	79 634	104,4			
Oignons de couleur	15 381	16 005	104,1	422	402	648 539	642 716	99,1	241 572	239 512	99,1
Radis	4 234	4 084	96,5	120	126	50 648	51 516	101,7			
Salsifis et scorsonères	858	839	97,8	288	241	24 718	20 250	81,9	22 176	17 853	80,5

Légumes à cosse

Petits pois (grain)	40 753	37 679	92,5	64	64	259 945	242 454	93,3	216 602	199 350	92,0
Haricots à écosser et demi-secs (grain)	7 530	6 019	79,9	54	54	40 443	32 263	79,8	26 387	20 335	77,1
Haricots verts (y c. haricots beurre)	27 547	25 355	92,0	120	115	329 607	290 614	88,2	269 539	230 873	85,7

Autres légumes frais

Maïs doux	20 442	16 622	81,3	195	189	398 359	314 117	78,9	350 786	276 605	78,9
Autres légumes	15 813	15 383	97,3								

Champignons et truffes

Champignons cultivés						99 564	102 449	102,9	56 428	57 428	101,8
Truffes						43	32	74,4			

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Cultures fruitières

Fruits	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée des vergers purs et associés (tonne)			dont production dirigée vers la transformation (tonne)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	Indice 24/25

Fruits à noyau

Abricots	10 499	10 257	97,7	79	99	82 762	101 760	123,0	9 623	12 854	133,6
Bigarreaux	6 140	5 974	97,3	46	49	28 353	29 367	103,6	6 674	6 775	101,5
Griottes et autres cerises	759	736	97,0	35	38	2 644	2 801	105,9	788	951	120,7
Total cerises	6 899	6 710	97,3	45	48	30 997	32 168	103,8	7 462	7 726	103,5
Pavies	174	167	96,0	212	208	3 687	3 468	94,1	1 892	1 755	92,8
Pêches	5 677	5 347	94,2	206	204	117 123	109 076	93,1	8 427	7 718	91,6
Nectarines et brugnons	5 196	4 872	93,8	223	220	115 746	107 127	92,6			
Total pavies, pêches, nectarines et brugnons	11 047	10 386	94,0	214	212	236 556	219 671	92,9	10 319	9 473	91,8
Prunes à pruneaux	10 005	10 217	102,1	104	72	104 139	73 918	71,0	103 938	73 776	71,0
Mirabelles	1 761	1 761	100,0	83	83	14 660	14 683	100,2	9 203	9 534	103,6
Reines-claudes	1 373	1 388	101,1	142	155	19 560	21 548	110,2	321	332	103,4
Quetsches	362	362	100,0	113	114	4 078	4 110	100,8	2 128	2 155	101,3
Autres prunes	1 822	1 862	102,2	154	164	27 980	30 517	109,1			
Total prunes	15 323	15 590	101,7	111	93	170 417	144 776	85,0	115 590	85 797	74,2
Olives (pour la table ou l'huile)	16 306	16 172	99,2	17	15	28 203	23 818	84,5	27 498	23 095	84,0
Autres fruits à noyau	6 268	7 382	117,8								

Fruits à pépins

Pommes à cidre	14 244	14 224	99,9	236	270	336 772	383 692	113,9			
Jules Guyot	1 283	1 288	100,4	217	208	27 870	26 755	96,0	1 030	968	94,0
William's	1 965	1 954	99,4	258	268	50 790	52 370	103,1	19 400	21 184	109,2
Autres poires d'été	252	252	100,0	213	224	5 379	5 652	105,1	398	386	97,0
Poires d'été (ensemble)	3 500	3 494	99,8	240	243	84 039	84 777	100,9	20 828	22 538	108,2
Poires d'automne	2 252	2 259	100,3	247	267	55 727	60 376	108,3	2 513	2 922	116,3
Poires d'hiver	467	462	98,9	259	283	12 108	13 060	107,9			
Total poires de table	6 219	6 215	99,9	244	255	151 874	158 213	104,2	23 341	25 460	109,1
Pommes Golden	10 063	9 841	97,8	412	403	414 092	396 105	95,7	48 964	52 323	106,9
Granny Smith	2 758	2 740	99,3	460	480	126 859	131 434	103,6	13 820	14 344	103,8
Gala	6 643	6 551	98,6	433	430	287 582	281 397	97,8	13 905	16 619	119,5
Autres pommes	19 049	18 788	98,6	419	423	798 719	794 866	99,5	62 265	68 699	110,3
Total pommes de table	38 513	37 920	98,5	423	423	1 627 252	1 603 802	98,6	138 954	151 985	109,4
Autres fruits à pépins (y c. poires à poiré)	4 313	4 674	108,4								

Source : SAA 2024-2025 provisoire

France (hors DROM)

Cultures fruitières (suite)

Fruits	Superficie développée (ha)			Rendement (100 kg/ha)		Production récoltée des vergers purs et associés (tonne)			dont production dirigée vers la transformation (tonne)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	Indice 24/25
Fruits à coque											
Amandes	2 721	2 836	104,2	8	6	2 184	1 707	78,2			
Châtaignes	9 198	9 343	101,6	10	12	8 948	11 399	127,4	3 081	3 698	120,0
Noix	26 834	26 940	100,4	10	13	27 711	34 386	124,1			
Noisettes	8 200	8 789	107,2	10	11	8 452	9 510	112,5			
Autres fruits à coque	7 066	6 639	94,0								
Baies											
Actinidia (Kiwi)	4 042	4 124	102,0	126	133	50 760	54 748	107,9			
Cassis et myrtilles	2 579	2 503	97,1	33	40	8 621	10 120	117,4	5 195	6 733	129,6
Framboises	707	675	95,5	106	103	7 479	6 972	93,2	1 875	1 723	91,9
Groseilles	356	419	117,7	57	66	2 033	2 784	136,9	805	1 465	182,0
Autres petits fruits	1 319	1 166	88,4								
Fruits divers											
Figues	832	830	99,8	90	94	7 452	7 785	104,5			
Agrumes											
Clémentines, mandarines	1 687	1 717	101,8	291	220	49 063	37 842	77,1	3 900	2 175	55,8
Pamplemousses	238	238	100,0	345	349	8 208	8 304	101,2			
Autres agrumes	344	304	88,4								

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Cultures florales

Rubriques	Surface (ha)		
	2024	2025	Indice 24/25
Superficie maximum occupée par la bulbiculture (bulbes, oignons, tubercules, rhizomes et griffes)	677	675	99,7
Superficie maximum occupée par les pépinières florales	215	216	100,5
Superficie maximum occupée par les fleurs et feuillages coupés	1 659	1 702	102,6
Superficie maximum occupée par les plantes en pots fleuries et plantes vertes	1 003	997	99,4
Superficie maximum occupée par les plantes à massif en arrachis ou en mottes et plantes vivaces	1 323	1 225	92,6

Source : SAA 2024-2025 provisoire

France (hors DROM)

Production du vignoble

Catégories	Superficie en production (ha)			Superficie totale (ha)			Rendement (100 kg/ha)			Production de raisin (tonne)			dont production récoltée pour le fruit (tonne)		
	2024	2025		2024	2025		2024	2025		2024	2025		2024	2025	
		Indice 24/25	2025		Indice 24/25	2025		Indice 24/25	2025		Indice 24/25	2025		Indice 24/25	2025
Vignes à raisin de table	6 083	5 904	97,1	6 304	6 125	97,2	78	70	47 553	41 370	87,0	47 179	41 359	87,7	
Vignes à raisin de cuve	735 274	715 988	97,4	766 337	741 851	96,8	64	66	4 726 231	4 694 217	99,3	-	-	-	
Ensemble	741 357	721 892	97,4	772 641	747 976	96,8	64	66	4 773 783	4 735 587	99,2	47 179	41 359	87,7	

Production de vins, jus et moûts

Types de vignes	Superficie en production (ha)			Rendement (hl/ha)			Production de vin blanc (hl)			Production de vin rouge (hl)			Production de vin (hl)		
	2024	2025		2024	2025		2024	2025		2024	2025		2024	2025	
		Indice 24/25	2025		Indice 24/25	2025		Indice 24/25	2025		Indice 24/25	2025			
Récolte pour AOP hors vins doux naturels, hors vins pour eaux de vie	401 142	388 551	96,9	37	39	5 858 328	6 492 076	110,8	9 047 423	8 676 136	95,9	14 905 751	15 168 212	101,8	
Récolte non classée						180 639	185 823	102,9	288 578	276 149	95,7	469 217	461 972	98,5	
Total récolte agronomique en AOP hors vins doux naturels, hors vins pour eaux de vie	401 076	388 551	96,9	39	40	6 120 727	6 677 899	109,1	9 336 001	8 952 285	95,9	15 456 728	15 630 184	101,1	
Récolte pour AOP de vins doux naturels	5 052	4 708	93,2	15	17	60 825	61 278	100,7	15 990	16 795	105,0	76 815	78 073	101,6	
Récolte non classée						1 628	1 666	102,3	403	421	104,5	2 031	2 087	102,8	
Total récolte agronomique de vins doux naturels en AOP	5 052	4 708	93,2	16	17	62 453	62 944	100,8	16 393	17 216	105,0	78 846	80 160	101,7	
Récolte vins et vins doux naturels AOP	406 194	393 259	96,8	37	39	5 919 153	6 553 354	110,7	9 063 413	8 692 931	95,9	14 982 566	15 246 285	101,8	
Récolte non classée de vins et vins doux naturels						182 267	187 489	102,9	288 981	276 570	95,7	471 248	464 059	98,5	
Total récolte agronomique vins AOP et vins doux naturels AOP	406 128	393 259	96,8	38	40	6 183 180	6 740 843	109,0	9 352 394	8 969 501	95,9	15 535 574	15 710 344	101,1	
Récolte pour AOP de vins aptes à la production d'eaux de vie	90 294	87 994	97,5	87	87	7 844 062	7 679 898	97,9	0	0	0	7 844 062	7 679 898	97,9	
Récolte non classée						13 614	13 401	98,4	0	0	0	13 614	13 401	98,4	
Total récolte agronomique de vins aptes à la production d'eaux de vie AOP	90 294	87 994	97,5	87	87	7 857 676	7 693 299	97,9	0	0	0	7 857 676	7 693 299	97,9	
Récolte de vins IGP	200 346	196 360	98,0	53	50	3 404 393	3 174 104	93,2	7 212 606	6 625 790	91,9	10 616 942	9 799 894	92,3	
Récolte non classée de vins IGP						218 031	210 141	96,4	291 380	275 406	94,5	509 411	485 547	95,3	
Total récolte agronomique de vins IGP	200 346	196 360	98,0	56	52	3 622 395	3 384 245	93,4	7 503 953	6 901 196	92,0	11 126 348	10 285 441	92,4	
Récolte sans IG avec mention de cépage						289 974	291 055	100,4	117 864	111 152	94,3	407 838	402 207	98,6	
Récolte sans IG sans mention de cépage						602 978	584 776	97,0	705 134	629 833	89,3	1 308 112	1 214 609	92,9	
Total récolte de vins sans IG	38 433	38 578	100,4	45	42	892 952	875 831	98,1	822 998	740 985	90,0	1 715 950	1 616 816	94,2	
Récolte en AOP/IGP non classée non commercialisée en vin						413 912	411 031	99,3	580 361	551 976	95,1	994 273	963 007	96,9	
Total récolte des vins non classés et sans IG	735 267	716 191	97,4	49	49	1 306 864	1 286 862	98,5	1 403 359	1 292 961	92,1	2 710 223	2 579 823	95,2	
Total vins (JO-CVI)	735 267	716 191	97,4	49	49	18 474 472	18 694 218	101,2	17 679 378	16 611 682	94	36 153 793	35 305 900	97,7	

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Répartition de la surface agricole utilisée

Catégories	Surface (ha)		
	2024	2025	Indice 24/25
Jachères	510 202	494 954	97,0
Céréales (y c. semences)	8 526 285	8 794 689	103,1
Oléagineux (y c. semences)	2 275 439	2 134 499	93,8
Protéagineux hors légumes secs (y c. semences)	252 795	281 257	111,3
Betteraves industrielles	411 632	397 404	96,5
Plantes à fibres (y c. semences)	185 401	197 952	106,8
Cultures industrielles diverses	5 880	5 977	101,6
Plantes aromatiques, médicinales et à parfum	67 856	55 773	82,2
Pommes de terre (y c. plants)	217 431	241 464	111,1
Légumes frais	234 217	225 513	96,3
<i>dont maraîchage (légumes frais)*</i>	56 874	56 764	99,8
Légumes secs	67 924	68 750	101,2
Fleurs et plantes ornementales	4 769	4 792	100,5
Semences et plants divers	63 893	59 305	92,8
Choux, racines et tubercules fourragers	15 805	14 388	91,0
Fourrages annuels	1 501 364	1 410 063	93,9
Prairies artificielles et temporaires	2 532 359	2 451 592	96,8
Jardins et vergers familiaux des exploitants	8 743	8 726	99,8
Terres arables	16 881 995	16 847 098	99,8
Cultures fruitières (y c. châtaigneraies, oliveraies, noyeraies)	196 229	196 574	100,2
Vignes	774 682	747 976	96,6
Pépinières ligneuses	20 918	20 409	97,6
Cultures permanentes autres (oseraies, canne de Provence)	24 007	26 466	110,2
Cultures permanentes hors surfaces toujours en herbe	1 015 836	991 425	97,6
Surfaces toujours en herbe des exploitations	8 784 842	8 800 110	100,2
Surface agricole utilisée des exploitations	26 682 673	26 638 633	99,8
Jardins et vergers familiaux des non exploitants	99 269	102 444	103,2
Surfaces toujours en herbe hors exploitations	1 657 711	1 643 197	99,1
Surface agricole utilisée	28 442 545	28 343 872	99,7
Surface totale	54 908 737	54 908 737	100,0

* la ligne est un «dont» de la ligne «légumes frais»

Source : SAA 2024-2025 provisoire

France (hors DROM)

Effectifs des animaux en fin d'année

Animaux	Dans les exploitations (tête)		
	2024	2025	Indice 24/25
Espèce bovine			
Vaches laitières	3 072 881	2 981 578	97,0
Vaches nourrices	3 641 360	3 591 863	98,6
Toutes vaches	6 714 241	6 573 441	97,9
Génisses laitières de renouvellement de plus de 2 ans	492 674	494 473	100,4
Génisses nourrices de renouvellement de plus de 2 ans	819 869	826 861	100,9
Génisses de boucherie de plus de 2 ans	449 968	451 935	100,4
Mâles de type laitier de plus de 2 ans	88 829	86 968	97,9
Mâles de type viande de plus de 2 ans	269 003	273 079	101,5
Total bovins de plus de 2 ans	2 120 343	2 133 316	100,6
Génisses laitières de renouvellement de 1 à 2 ans	884 926	862 924	97,5
Génisses nourrices de renouvellement de 1 à 2 ans	838 535	803 140	95,8
Génisses de boucherie de 1 à 2 ans	478 637	460 207	96,1
Mâles de type laitier de 1 à 2 ans	168 286	158 058	93,9
Mâles de type viande de 1 à 2 ans	580 702	569 844	98,1
Total autres bovins de 1 à 2 ans	2 951 086	2 854 173	96,7
Veaux de boucherie	487 643	493 120	101,1
Autres femelles de moins de 1 an	2 509 720	2 489 576	99,2
Autres mâles de moins de 1 an	1 580 900	1 575 399	99,7
Total bovins de moins de 1 an	4 578 263	4 558 095	99,6
Ensemble espèce bovine	16 363 933	16 119 025	98,5
Espèce porcine			
Porcelets	4 350 110	4 355 004	100,1
Jeunes porcs de 20 à 50 kg	1 700 072	1 650 125	97,1
Truies de 50 kg et plus	844 140	821 972	97,4
Verrats de 50 kg et plus	10 682	10 178	95,3
Porcs à l'engrais de 50 kg et plus	4 898 122	4 900 803	100,1
Ensemble espèce porcine	11 803 126	11 738 082	99,4
Espèce caprine			
Chevrettes	305 005	320 077	104,9
Chèvres (femelles ayant mis bas)	922 384	933 562	101,2
Autres caprins (y c. boucs)	103 277	108 242	104,8
Ensemble espèce caprine	1 330 666	1 361 881	102,3
Espèce ovine			
Agnelles	942 023	955 563	101,4
Brebis-mères (y c. réforme)	4 272 767	4 222 649	98,8
<i>dont brebis-mères laitières</i>	1 224 327	1 236 438	101,0
Autres ovins (y c. béliers)	1 278 135	1 270 942	99,4
Ensemble espèce ovine	6 492 925	6 449 154	99,3

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Effectifs des animaux en fin d'année (suite)

Équidés

Animaux	Dans les exploitations (tête)		
	2024	2025	Indice 24/25
Chevaux de selle, sport, loisirs et course	255 880	253 303	99,0
Chevaux de trait	32 134	31 535	98,1
Ensemble espèce chevaline	288 014	284 838	98,9
Ânes, mulets, bardots	19 632	19 655	100,1
Ensemble équidés	307 646	304 493	99,0

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Volailles et lapins

Animaux	Dans les exploitations (1000 têtes)		
	2024	2025	Indice 24/25
Poules pondeuses d'œufs à couver	7 671	7 776	101,4
Poules pondeuses d'œufs de consommation	55 656	55 822	100,3
Poulettes	21 167	23 059	108,9
Poulets de chair (y c. coqs et coquelets)	144 820	148 802	102,7
Ensemble gallus	229 314	235 459	102,7
Canards à gaver	11 973	12 057	100,7
Canards à rôtir	11 091	9 719	87,6
Dindes et dindons (au 1 ^{er} octobre)	14 053	14 222	101,2
Oies au 1 ^{er} octobre (à rôtir, à gaver)	211	194	91,9
Pintades	8 201	7 994	97,5
Cailles d'élevage	3 879	3 872	99,8
Lapines reproductrices	355	344	96,9

Source : SAA 2024-2025 provisoire

France (hors DROM)

Animaux finis produits

Catégories	Production totale (tête)			Poids moyen (kg/tête)		Poids produit (équivalent carcasse) (tonne)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25
Bovins								
Vaches de réforme laitières	726 940	693 385	95,4	325	327	236 018	226 712	96,1
Vaches de réforme nourrices	628 641	632 623	100,6	419	423	263 648	267 301	101,4
Total vaches de réforme	1 355 581	1 326 008	97,8	369	373	499 666	494 013	98,9
Génisses laitières de plus de 2 ans	74 605	73 924	99,1	318	318	23 705	23 515	99,2
Génisses viande de plus de 2 ans	379 927	382 436	100,7	402	404	152 594	154 471	101,2
Total génisses de plus de 2 ans	454 532	456 360	100,4	388	390	176 299	177 986	101,0
Génisses laitières de 1 à 2 ans	8 104	8 115	100,1	246	248	1 992	2 013	101,1
Génisses viande 1 à 2 ans	84 072	78 651	93,6	314	315	26 406	24 783	93,9
Total génisses de 1 à 2 ans	92 176	86 766	94,1	308	309	28 398	26 796	94,4
Génisses de 8 mois à 1 an	29 647	25 282	85,3	212	210	6 288	5 315	84,5
Total génisses	576 355	568 408	98,6	366	370	210 985	210 097	99,6
Mâles de plus de 2 ans	182 031	189 689	104,2	424	417	77 177	79 176	102,6
Mâles de 1 à 2 ans	743 789	704 227	94,7	429	431	319 183	303 403	95,1
Mâles de 8 mois à 1 an	47 524	40 013	84,2	259	253	12 299	10 126	82,3
Total mâles	973 344	933 929	96,0	420	421	408 659	392 704	96,1
Veaux de boucherie laitiers	464 864	431 785	92,9	136	136	63 342	58 563	92,5
Veaux de boucherie viande	529 025	499 208	94,4	150	151	79 127	75 363	95,2
Total veaux de boucherie	993 889	930 993	93,7	143	144	142 469	133 925	94,0
Ensemble bovins	3 899 169	3 759 338	96,4	324	327	1 261 779	1 230 739	97,5
Porcins								
Porcelets	325 102	345 621	106,3	23	22	7 434	7 564	101,8
Porcs charcutiers	21 378 072	21 392 628	100,1	95	95	2 022 375	2 028 026	100,3
Truies et verrats de réforme	326 372	320 901	98,3	169	169	55 166	54 166	98,2
Ensemble porcins	22 029 546	22 059 150	100,1	95	95	2 084 974	2 089 755	100,2
Caprins								
Autres chevreaux (y c. chevreaux de lait)	776 567	771 530	99,4	8	8	6 230	6 297	101,1
Caprins de réforme	215 147	218 720	101,7	23	23	4 892	5 005	102,3
Ensemble caprins	991 714	990 250	99,9	11	11	11 122	11 302	101,6
Ovins								
Autres agneaux (y c. agneaux de lait)	4 424 171	4 331 803	97,9	18	18	78 120	76 922	98,5
Moutons et ovins de réforme	962 874	951 718	98,8	26	26	24 557	24 835	101,1
Ensemble ovins	5 387 045	5 283 521	98,1	19	19	102 678	101 757	99,1

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Animaux finis produits (suite)

Catégories	Production totale (millier de têtes)			Poids moyen (kg/millier de têtes)		Poids produit (équivalent carcasse) (tonne)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25
Volailles et lapins								
Coqs et poules de réforme	43 900	41 547	94,6	1 400	1 404	61 466	58 335	94,9
Poulets de chair (mâles et femelles) et coquelets	716 275	740 297	103,4	1 595	1 616	1 142 209	1 196 203	104,7
Canards gras	23 442	23 780	101,4	4 614	4 716	108 172	112 155	103,7
<i>dont Foies gras (canards)</i>					521	12 486	12 236	98,0
Canards à rôtir	22 895	19 649	85,8	2 732	2 606	62 550	51 205	81,9
Dindes et dindons	31 522	32 632	103,5	8 001	7 882	252 203	257 206	102,0
Oies grasses	78	66	84,6	4 980	4 859	388	321	82,6
<i>dont Foies gras (oies)</i>					805	60	50	83,3
Oies à rôtir	173	149	86,1	3 735	3 526	646	525	81,3
Pintades	18 842	17 573	93,3	1 464	1 441	27 578	25 315	91,8
Cailles d'élevage	18 706	18 643	99,7	212	224	3 956	4 174	105,5
Lapins	14 927	13 597	91,1	1 420	1 428	21 198	19 412	91,6

Source : SAA 2024-2025 provisoire

France (hors DROM)

Production de lait et utilisation à la ferme

	Vache			Chèvre			Brebis		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	Indice 24/25
	(hl)			(hl)			(hl)		
Livraisons de lait entier à l'industrie	230 633 523	235 239 929	102,0	5 058 233	4 989 175	98,6	2 862 692	2 943 675	102,8
Lait utilisé pour la fabrication de produits fermiers	3 600 091	3 495 733	97,1	1 750 179	1 810 727	103,5	352 730	358 919	101,8
<i>dont livraisons à l'industrie de produits fermiers (en équivalent-lait)</i>	862 138	862 365	100,0	15 630	15 600	99,8	0	0	
Ventes directes et autoconsommation de lait entier (hors collecteurs)	1 428 933	1 442 950	101,0	33 290	34 767	104,4	13 559	13 608	100,4
Production finale	235 662 547	240 178 612	101,9	6 841 702	6 834 669	99,9	3 228 981	3 316 202	102,7

Taux butyreux (g/l)	42,38	42,21	99,6
Matière protéique (g/l)	33,95	34,01	100,2

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Production d'œufs des élevages professionnels

Œufs	Nombre moyen de poules pondeuses (millier)			Production moyenne d'œufs (par pondeuse et par an)		Production totale d'œufs (millier)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25
Œufs de consommation	55 577	55 792	100,4	277	277	15 401 045	15 430 414	100
Œufs à couver	7 652	7 757	101,4	197	197	1 507 710	1 528 371	101

Source : SAA 2024-2025 provisoire

Apiculture des exploitations agricoles

Apiculture	Nombre de ruches en production			Rendement moyen par ruche (kg/ruche)		Production récoltée (kg)		
	2024	2025	Indice 24/25	2024	2025	2024	2025	Indice 24/25
Miel	1 137 423	1 121 581	98,6	17	23	18 792 437	25 673 551	136,6

Source : SAA 2024-2025 provisoire

3 ANNEXE - DÉFINITIONS

Productions végétales

Par défaut, les semences des productions végétales ne sont pas comprises et sont comptabilisées dans la catégorie « Semences et plants divers ». Toutefois, lorsque les semences sont du même type que le produit habituel de la culture, celles-ci sont incluses, et la mention « y compris semence » est présente.

Céréales, oléagineux et protéagineux

La nomenclature des espèces végétales suit largement les nomenclatures adoptées par les bases internationales (GRIN et Mansfeld) ainsi que la liste des noms stabilisés de l'International Seed Testing Association (ISTA).

Les semences sont comprises.

Céréales

Pour le blé, l'orge et l'avoine, la SAA distingue les cultures d'hiver et de printemps. Habituellement, cette distinction peut reposer sur la variété ou sur la date de semis. Comme pour le Recensement Agricole, la principale source d'information utilisée par la SAA est la déclaration PAC, qui opère cette distinction en fonction de la date de semis : une culture semée avant le 31 décembre y est considérée comme une culture d'hiver, tandis qu'une culture semée après cette date y est classée comme culture de printemps.

Blé tendre

(Triticum aestivum L.), y compris épeautre
(Triticum spelta L.)

Le blé tendre, également appelé froment est principalement destiné à la production de farine panifiable. Les variétés amélioratrices de la force boulangère dits blés de force, notamment Qualital, Galibier, Florence-Aurore sont incluses.

Spécification : blé tendre (et épeautre) battu, 15 % d'humidité.

Blé dur

(Triticum durum Desf. et hybrides interspécifiques à même nombre de chromosomes)

Le blé dur est une céréale distincte du blé tendre qui s'emploie sous forme de semoule directement et dans la fabrication des pâtes alimentaires ou des gâteaux.

Le blé dur doit avoir une couleur de jaune ambré à brun et présenter une cassure vitreuse d'aspect translucide et corné. Il ne doit pas être confondu avec les blés tendres dits de « force ».

Spécification : blé dur battu, 15 % d'humidité.

Seigle

(Secale cereale L.)

et méteil (mélange blé-seigle)

Le seigle (*Secale cereale L.*) est une céréale rustique destinée principalement à l'alimentation animale.

Dans cette rubrique, pourra figurer le grain du seigle ergoté, produit sous contrat pour usage pharmaceutique, pour surface et production.

Le seigle récolté en vert dont la paille sert à la vannerie est classé en autres plantes industrielles

Spécification : orge battue, 15 % d'humidité.

Orge

(Hordeum vulgare L.)

Les principales utilisations de l'orge sont l'alimentation animale et la brasserie (orge brassicole).

Figurent ici l'orge (à 2 rangs) et l'escourgeon (à 6 rangs).

Spécification : orge battue, 15 % d'humidité.

Avoine

(Avena sativa L.)

L'avoine a pour principal débouché l'alimentation animale.

Spécification : avoine battue, 15 % d'humidité.

Maïs

(Zea mays L.)

Est compté ici le maïs récolté en grain ou épi, et conservé généralement sec, mais aussi par voie humide (ensilage), ainsi que le maïs récolté en épi pour être stocké en cribs. Le maïs récolté en vert plante entière (pour ensilage ou alimentation animale directe) est classé en « fourrages annuels ». Le maïs pour pop-corn est inclus ici. Exclure le maïs doux, classé en légumes. Le maïs cultivé comme « couvert à gibier » est classé en jachères.

Spécification : maïs en grain, 15 % d'humidité.

Sorgho

(*Sorghum bicolor* [L.] Moench)

Sorgho récolté en grain. Le sorgho-fourrage est classé dans les « fourrages annuels ». Le sorgho à balai est classé dans le poste « Autres cultures industrielles ».

Spécification : en grain, 15 % d'humidité.

Triticale

(*Triticosecale*)

Il s'agit d'un hybride de blé et de seigle destiné principalement à l'alimentation animale (à ne pas confondre avec le méteil, mélange de blé et seigle).

Spécification : 15 % d'humidité.

Autres céréales non mélangées

Figurent notamment dans ce poste toutes les autres céréales non mélangées non dénommées ailleurs: sarrasin (*Polygonum fagopyrum*), alpiste (*Phalaris canariensis*), millet à grappes ou commun (*Panicum miliacum*), millet panis (*Setaria italica* [L.] P. Beauv.), quinoa (*Chenopodium quinoa*) ...

Mélanges

Il s'agit de cultures de plusieurs espèces récoltées ensemble: orge-avoine, blé-avoine, etc.

Riz

(*Oryza sativa* L.)

On distingue le riz indica et le riz japonica. Le riz indica est un riz à grains longs, comprenant notamment les riz basmati et thaï ; le riz japonica est un riz à grains courts.

Spécification : riz paddy (grain vêtu), 15 % d'humidité.

Oléagineux

Les cultures d'oléagineux sont des plantes cultivées pour leurs graines riches en huiles. Celles récoltées plante entière sont classées dans les fourrages.

Colza et navette

(*Brassica napus* L. var. *napus* et *Brassica rapa* subsp. *oleifera* DC.)

Ce sont des plantes cultivées pour leur graine riche en huile. Le colza-fourrage est porté en « autres fourrages annuels ».

Rendement exprimé en graines.

Spécification : 9 % d'humidité.

Tournesol

(*Helianthus annuus* L.)

Le tournesol est une plante cultivée pour sa graine riche en huile et son tourteau. Le tournesol fourrage récolté plante entière est à classer en « autres fourrages annuels ».

Exprimé en graines.

Spécification : 9 % d'humidité.

Soja

(*Glycine max* [L.] Merrill)

Le soja est une plante cultivée pour sa graine riche en huile et son tourteau. Le soja récolté plante entière est à classer en « autres fourrages annuels ».

Ne pas confondre avec le haricot mungo, petit haricot asiatique cultivé pour sa graine non huileuse et destiné à l'alimentation humaine (*Vigna radiata* L. Wilczek).

Exprimé en graines.

Spécification : 14 % d'humidité.

Lin oléagineux

(*Linum usitatissimum* L.)

Il s'agit du lin dont les graines riches en huile sont utilisées pour l'alimentation animale et humaine ainsi que dans l'industrie.

Le lin cultivé pour ses fibres est classé dans les Plantes à fibre.

Autres oléagineux

Ce poste comprend tous les oléagineux autres, non détaillés par ailleurs. Il peut s'agir de l'œillette (*Papaver somniferum* L.), de la moutarde blanche ou noire (*Sinapis alba* L.), du carthame (*Carthamus tinctorius* L.), du sésame (*Sesamum indicum* L.), de la cameline (*Camelina sativa* [L.] Crantz), du ricin (*Ricinus communis* L.), de l'arachide (*Arachis hypogaea* L.) pour les départements et régions d'outre-mer, etc.

Protéagineux et légumes secs pour leur graine

Ce poste correspond aux cultures de protéagineux et légumes secs, plantes cultivées pour leurs graines riches en protéines.

Féveroles et fèves

(*Vicia faba* L.)

Les deux types, fèves à gros grains (var. major), féveroles à petits grains (var. equina et minor) sont regroupés. Les fèves d'ailleurs n'occupent que de très faibles surfaces.

L'ensemble est classé en protéagineux, il comprend pourtant les fèves destinées à l'alimentation humaine. Les féveroles cultivées pour le fourrage sont à classer en « autres fourrages annuels ».

Pois protéagineux

(*Pisum sativum* L.)

Ensemble des pois (*Pisum sativum* L.) cultivés pour la graine récoltée après maturité complète (pois secs).

Les pois secs sont utilisés soit en alimentation humaine pour la casserie (pois cassé ou de casserie), soit pour l'alimentation animale (pois protéagineux).

Les pois mélanges sont distincts des pois sans mélange (« pois purs »).

Le pois fourrager récolté en vert plante entière est à classer en « autres fourrages annuels ».

Exprimé en graines. **Spécification** : 14 % d'humidité.

Lupin doux

(*Lupinus albus* L.)

Il s'agit du lupin blanc cultivé pour ses graines riches en protéines. Le lupin récolté plante entière pour le fourrage, et souvent cultivé en association avec une céréale, est à classer en « autres fourrages annuels ».

Légumes à cosse d'origine tropicale

Ce poste regroupe entre autres : ambrevade ou pois d'Angole (*Cajanus cajan* L.), ambérique ou haricot mungo (*Vigna radiata* L.), voème ou dolique mongette (*Vigna catjang* ou *Vigna unguiculata*)...

Pois chiches

(*Cicer arietinum* L.)

Il s'agit du pois chiche cultivé pour la graine.

Haricots secs

(*Phaseolus vulgaris* L.)

Il s'agit de haricots cultivés pour leur graine, récoltée à maturité complète (exemples : haricot tarbais, lingot de Castelnaudary...). Le grain sec, de couleur blanche, verte, rouge... se conserve naturellement et se commercialise en l'état.

Les haricots à écosser récoltés frais, les flageolets, les haricots demi-secs (coco de Paimpol), les haricots verts, beurre sont classés en légumes frais.

Lentilles

(*Lens culinaris* Medik.)

Tous types variétaux : lentille large blonde à graine large et plate ; lentille verte du Puy, à petite graine très bombée d'un vert pâle et marbré de vert foncé, lentille du Berry...

Mélanges de protéagineux

Il s'agit des protéagineux cultivés en mélange pour leur graine.

Autres protéagineux

Il s'agit des autres protéagineux cultivés pour leur graine, comme par exemple la vesce (*Vicia sativa* L.).

Cultures fourragères

Choux racines et tubercules fourragers

Choux fourragers

(*Brassica oleracea* L. var. *viridis* L.)

Autres racines

et tubercules fourragers

Sont notamment inclus dans ce poste : les betteraves fourragères (*Beta vulgaris* L. var. *rapacea* Koch) pour la consommation animale (betteraves fourragères, danoises, demi-sucrières), les navets fourragers (*Brassica rapa* L. var. *rapa*) cultivés pour leur racine, les carottes fourragères (*Daucus carota* L.), les courges fourragères (*Cucurbita* spp.), les rutabagas (*Brassica napus* L. var. *napobrassica* (L.) Reichb.), les topinambours (*Helianthus tuberosus* L.), les panais (*Pastinaca sativa* L.), les radis fourragers (*Raphanus sativus* L.), etc.

Les navets fourragers (*Brassica rapa* L. var. *rapa*) cultivés pour la feuille sont rangés au poste « autres fourrages annuels ».

Fourrages annuels

Maïs fourrage et ensilage

(*Zea mays* L.)

Le maïs récolté plante entière ensilé, est considéré comme « maïs fourrage ». Le maïs pour déshydratation est noté dans ce poste également. Le maïs-grain ensilé est compté en céréales. Le maïs cultivé comme engrais vert est à classer en jachère. La période de récolte peut exceptionnellement déborder la fin de la campagne.

Les semences sont comprises.

Autres fourrages annuels

Ce poste englobe tous les autres fourrages annuels notamment: le trèfle incarnat (*Trifolium incarnatum* L.), les Ray-grass (*Lolium perenne* L. et *Lolium multiflorum* Lam.) de très courte durée (en particulier en dérobee) ainsi que les débuts et fins de cycle de prairies de ray-grass (d'Italie, anglais ou hybride), les céréales fourragères en vert (orge, sorgho, seigle...), les mélanges céréales-légumineuses (vesce - avoine), les autres oléagineux fourragers (tournesol, soja...), les autres protéagineux fourragers (lupin, féveroles, pois) s'ils sont consommés en

vert. On note ici les céréales « dites fourragères » qui ne sont pas récoltées en grain mais pacagées par les animaux, le plus souvent orge et avoine. Les ray-grass occupant le sol une campagne agricole complète sont par convention comptés en prairie.

Coefficients de conversion de fourrage vert en sec, à titre indicatif :

- Maïs fourrage : 30 %
- Sorgho fourrage : 25 %
- Autres céréales en vert : 20 %
- Colza fourrager : 18 %
- Ray-grass : 20 %
- Autres : 20 %

Prairies non permanentes et surfaces toujours en herbe

Prairies artificielles

Prairies ensemencées exclusivement en légumineuses fourragères (pures ou en mélanges) : **luzerne** (*Medicago sativa* L.), **trèfle violet** (*Trifolium pratense* L.), **sainfoin** (*Onobrychis viciifolia* Scop.), minette (*Medicago lupulina* L.), **lotier** (*Lotus corniculatus* L.), **trèfle blanc** (*Trifolium repens*), etc. Le plus souvent fauchées, ces surfaces occupent le sol plus d'un an, en moyenne 5 ans, mais leur durée peut théoriquement aller jusqu'à 10 ans. Les légumineuses pures, même semées depuis plus de 5 ans sont à classer en prairies artificielles. Elles sont toujours composées de plus de 80 % de légumineuses semées.

La production de luzerne livrée à la déshydratation est isolée.

Prairies temporaires

Prairies ensemencées en graminées fourragères, ou éventuellement mélangées à des légumineuses. Elles sont exploitables en fauche et/ou pâture. Leur flore est composée d'au moins 20 % de graminées semées.

Selon qu'elles sont semées au printemps (de l'année « n ») ou à l'automne (de l'année « n »), ces prairies seront récoltées l'année du semis sous forme d'ensilage ou de pâturage ou l'année suivante, et dans les deux cas, au cours de la campagne « n - 1, n », allant du 01/11/n - 1 au 31/10/n.

Ces prairies sont dites temporaires jusqu'à ce qu'elles aient donné lieu à **cinq récoltes**, c'est-à-dire jusqu'à leur cinquième année d'exploitation. À partir de leur sixième récolte (ou année d'exploitation) elles sont assimilées à des surfaces toujours en herbe.

Ce poste regroupe les semis d'une seule graminée pure comme par exemple le ray-grass anglais (*Lolium perenne* L.),

dactyle (*Dactylis glomerata* L.), fétuque élevée (*Festuca arundinacea* Schreb.), brome (*Bromus hordeaceus* L.), etc. avec ou sans trèfle blanc (*Trifolium repens* L.) mais aussi les mélanges d'une graminée avec une légumineuse autre que le trèfle blanc (ray-grass-trèfle violet, dactyle-luzerne, fétuque élevée-luzerne par exemple) et les mélanges de plusieurs graminées avec ou sans légumineuse.

Surfaces toujours en herbe

Les surfaces toujours en herbe sont destinées à la production de plantes fourragères herbacées vivaces. Elles comprennent les prairies semées de longue durée et les prairies naturelles, non semées, dont la production est d'au moins 1 500 unités fourragères à l'hectare et suffit à couvrir les besoins d'une unité gros bétail à l'hectare pendant six mois (l'unité gros bétail se définit à partir des équivalences basées sur les besoins alimentaires des animaux ; ainsi par exemple, une vache laitière de 600 kg produisant 3 000 litres de lait par an et consommant 3 000 unités fourragères ou 4 500 kg de matière sèche par an correspond à 1 UGB tandis qu'une brebis équivaut à 0,15 UGB). Les prairies permanentes productives sont d'origine semées (prairies temporaires de 5 ans et plus) ou d'origine naturelle (très anciennes ou prairies artificielles semées depuis plus de 10 ans). Elles sont exploitables en fauche et/ou en pâture. Lorsqu'une surface toujours en herbe est labourée et ressemée, elle cesse d'être considérée comme une surface toujours en herbe et redevient une prairie temporaire, sauf dans les cas où le ressemis intervient pour restaurer une prairie permanente dégradée à la suite de dommages d'origines diverses.

Les STH peu productives (parcours, landes productives, alpages...) donnent une production inférieure au seuil précédent et sont essentiellement pacagées. Une partie de la superficie est souvent occupée par une végétation ligneuse ou semi-ligneuse.

Cultures industrielles

Les betteraves industrielles et la canne à sucre

Betteraves industrielles

(*Beta vulgaris* L. var. *altissima* Döll)

Les betteraves industrielles sont destinées à la production de sucre, d'alcool ou d'éthanol.

Le rendement et la production sont exprimés à 16 % de richesse saccharimétrique, et betteraves lavées et décollées.

Canne à sucre*(Saccharum L.)*

La canne à sucre est destinée à la sucrerie, à la distillerie, à la production de jus et de fourrage pour le bétail.

L'utilisation de la canne à sucre pour l'alimentation du bétail est une pratique peu fréquente, les variétés de canne fourragères étant plus adaptées.

La canne à sucre est une production des départements et régions d'outre-mer.

La production non destinée à l'alimentation est comprise dans ce poste.

Plantes à fibres**Chanvre textile et industriel***(Cannabis sativa L.)*

La production comprend la production de fibres (textile, pâtes à paier, paillage, isolation ...).

Les graines (chènevis) sont un sous-produit utilisable en huilerie et pour l'alimentation animale.

Les semences sont comprises.

Lin textile*(Linum usitatissimum L.)*

La production est relative à la production de fibres. Le lin est ici récolté plante entière, les graines constituent alors un sous-produit pour l'huilerie.

Les semences sont incluses.

Le lin oléagineux est classé dans les oléagineux.

Autres plantes à fibre

Ce poste comprend les autres plantes à fibre non comprises ailleurs, telles que le jute, le sisal ou le kénaf. Les départements d'outre-mer ne sont pas concernés.

Plantes industrielles diverses**Tabac***(Nicotiana tabacum L.)*

La superficie comprend les plants, y compris sous serre ou abri haut.

Le rendement et la production sont exprimés en feuilles sèches non fermentées. Le tabac déclassé est inclus dans cette rubrique.

Houblon*(Humulus lupulus L.)*

Il sera distingué pour les superficies, le houblon non en production et le houblon en production.

Spécification : production et rendement sont donnés en cônes séchés (humidité de 11 à 13 % environ), le séchage étant une activité agricole..

Chicorée à café*(Cichorium intybus L.)*

Le rendement est exprimé en « racines fraîches lavées ». Si la production est connue en cossettes, elle a été transformée dans la spécification demandée.

Autres cultures industrielles

Ce poste comprend notamment les bourgeons de cassis, les cultures tinctoriales (betterave rouge pour la fabrication de colorants), le sorgho à balai (*Sorghum bicolor [L.] Moench*), le seigle récolté en vert pour la vannerie, la cardère à foulon (*Dipsacus sativus [L.] Honck.*), le topinambour pour la distillerie.

Plantes aromatiques, médicinales et à parfum**Vanille***(Vanilla)*

Poste uniquement pour les départements et régions d'outre-mer.

Lavande*(Lavandula augustifolia Mill.),***Lavandin***(Lavandula x intermedia Loisel.)*

Les rendements sont exprimés en kilogrammes d'essence à l'hectare.

Les plants ne sont pas comptés ici (ils sont repris au poste pépinières ligneuses).

Géranium (hors Pélargonium)

Le rendement est exprimé en kilogrammes d'essence à l'hectare. Ces plantes sont des productions des départements et régions d'outre-mer.

Autres plantes aromatiques, médicinales et à parfum

Ce poste comprend notamment le fenouil (*Foeniculum vulgare Mill.*) destiné à la fabrication de boissons anisées (le fenouil bulbe est classé en légumes), la sauge sclarée (*Salvia sclarea*), la menthe verte (*Mentha spicata L.*) utilisée comme assaisonnement, la menthe poivrée (*Mentha x piperita L.*) pour la fabrication d'essence, etc.

Les superficies en lavande et lavandin non destinées à la distillation mais à la fabrication de bouquets parfumés figurent ici.

Pour les départements et régions d'outre-mer, seront renseignés ici notamment : le curcuma (*Curcuma longa* L.), le gingembre (*Zingiber officinale* Roscoe), le poivre (*Piper*), le thym (*Thymus*).

Pommes de terre

Pommes de terre
(*Solanum tuberosum* L.)

Plants certifiés et dessus de plants

Les plants certifiés regroupent en surface l'ensemble des surfaces cultivées pour la production de plants contrôlés et agréés par la Fédération nationale des producteurs de plants de pommes de terre (FNPT) et le Service officiel de certification (SOC). Sur ces surfaces (acceptées au contrôle), une partie de la production peut ne pas être agréée ; elle est alors comptée en production de la ligne « Dessus de plants ». Les surfaces non acceptées sont comptées, en surface et en production, à la ligne « Pommes de terre de conservation ».

Pommes de terre de féculerie

Les pommes de terre de féculerie sont essentiellement cultivées pour la féculerie et plus rarement pour la distillerie. La production et le rendement seront indiqués à 17 % de richesse féculière.

Pommes de terre primeurs ou nouvelles

Commercialisées avant le 15 août.

Pommes de terre de demi-saison

Récoltées avant maturité complète, et commercialisées après le 15 août.

Pommes de terre de conservation

Elles sont récoltées pour la consommation humaine ou animale, elles sont récoltées à maturité complète et peuvent être stockées pour la conservation.

La distinction entre primeurs et demi-saison est commerciale. D'après l'arrêté du 18 février 2009 seuls peuvent bénéficier de la dénomination « primeurs » ou « nouvelles » les tubercules récoltés avant complète maturité, dont la peau se détache facilement par simple grattage et inaptes à une longue conservation. La vente de pommes de terre sous la dénomination primeurs ou nouvelles est autorisée depuis le début de la campagne jusqu'au 15 août inclus. Le terme demi-saison désigne

les pommes de terre de mêmes caractéristiques, mais commercialisées après cette date limite.

Tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale

Ces postes concernent les DROM.

Igname
(*Dioscorea*)

Toutes les espèces.

Manioc
(*Manihot esculenta*)

Le manioc est cultivé pour ses racines. Il doit être transformé pour être consommable : kwak ou couac, kassav ou cassave, sispa, tapioca, crabio.

Ce poste comprend le manioc amer (*Manihot utilissima*) non consommable sans prétraitement à l'eau dont les racines séchées sont transformées en tapioca ou en farine, le manioc doux (*Manihot opi*) dont les racines sont directement consommables.

Autres tubercules

Ce poste comprend les autres tubercules non recensés ailleurs et destinés à la consommation humaine, notamment : madère, dachine, songe, taro (*Colocasia esculenta* L.) patate douce (*Ipomoea batatas* L. toloman, arrow-root), herbes aux flèches (*Maranta arundinacea* L.).

Cultures légumières

Légumes feuillus et à tige

Artichauts
(*Cynara scolymus* L.)
Frais, pédoncule 10 cm.

Les principales variétés cultivées sont : Camus de Bretagne, Violet de Provence, Blanc Hyérois et leurs hybrides.

Asperges
(*Asparagus officinalis* L.)
Asperges vertes, blanches et violettes. Il s'agit de la superficie en production. Les plants et griffes d'asperges sont exclus. La production d'asperges est en frais, en l'état.

Céleris-branches
(*Apium graveolens* L. var. *dulce* [Mill.] Pers.)
Tous types variétaux : à feuillage vert et côtes minces et plates (Vert d'Elne...) ou doré, à gros cœurs et côtes charnues (Géant vert amélioré...). Pour la transformation, les produits finaux sont le « cœur » et les garnitures (ou côtes).

Choux-fleurs*(Brassica oleracea L. var. botrytis L.)*

En l'état, coupés haut de tige. Ce poste comprend les choux formant une inflorescence compacte et à boutons indifférenciés. Y figurent le plus commun d'entre eux à inflorescence blanche ainsi que d'autres de diverses couleurs, verts, oranges ou jaune soufre comme le « Romanesco » à la forme pyramidale. Sont exclus les choux brocolis « à jets » mais pris en compte les choux-fleurs d'hiver souvent appelés brocolis, comme les variétés Brocolis extra-hâtif, demi-hâtif d'Angers.

Choux brocolis*(Brassica oleracea L. var. cymosa Duch)*

Ce poste comprend les choux cultivés pour leur inflorescence unique ou ramifiée, dont les boutons floraux sont différenciés. Sont donc inclus les brocolis verts « à jets » ainsi que ceux qui forment une pomme unique comme le type Calabrese. À ne pas confondre avec le chou-fleur d'hiver appelé improprement chou brocoli.

Choux de Bruxelles*(Brassica oleracea L. var. gemmifera D.C.)***Choux à choucroute***(Brassica oleracea L. var. capitata L.)*

Il s'agit d'un chou pommé à feuillage blanc pour la choucroute.

Choux autres*(Brassica oleracea L.)*

En l'état, frais.

Ce poste comprend toutes les variétés de choux qui ne sont pas distinguées par ailleurs. Il s'agit de tous les choux pommés (vert, rouge ou blanc) parmi lesquels les choux cabus (à feuilles lisses) et les choux de Milan (à feuilles gaufrées et cloquées).

Dans les départements et régions d'outre-mer : le chou chinois ou Pet-saï (*Brassica rapa subsp. Pekinensis*), les palmistes de la famille des Arecacées (palmiers) dont le bourgeon terminal est consommé comme légume : chou-palmiste, palmiste franc, palmier royal, palmiste à colonne, chou coco.

Endives*(Cichorium intybus L.)***(ou chicorée de Bruxelles ou chicorée Witloof)**

Compte tenu du mode de culture de ce légume, la production de racines est distinguée de la production de chicons. La surface concerne les racines alors que la production concerne les chicons.

La production d'endives s'effectue en deux étapes : d'abord la production de racines obtenue par semis puis éclaircissage, puis la production de chicons obtenue par forçage des racines.

La formation du chicon a lieu, sur la même exploitation ou sur une autre exploitation. Elle se réalise à l'obscurité pour obtenir un produit blanc et non amer. Elle s'obtient selon deux méthodes : en couche (méthode traditionnelle) ou en bacs (en salle de forçage, les racines étant irriguées par une solution nutritive).

Les racines d'endives ont été semées au printemps et ont été récoltées à l'automne de la même année.

La production de chicons est étalée de l'automne jusqu'en août de l'année suivante.

Épinards*(Spinacia oleracea L.)*

En frais, en branches. Production pour le marché de frais et l'industrie.

Poireaux*(Allium porrum L.)*

Primeur et de conservation.

Salades laitues*(Lactuca sativa L.)*

Ce poste comprend :

• **laitue romaine (ou chicons)**

à longues feuilles dressées et à grosses nervures. Les principales variétés sont : Grise maraîchère, Verte maraîchère, Blonde maraîchère, Green tower... ;

• **laitue pommée**

- les laitues batavias : feuilles assez craquantes, souvent ondulées, aux nervures marquées. Toutes variétés : blondes (Dorée de printemps), vertes, rouges et de type Iceberg ;

- les autres laitues pommées : lisses ou beurre, grasses (Sucrine, Craquante d'Avignon, Têtue de Nîmes...);

- les laitues à couper : « feuille de chêne » (Feuille de chêne blonde et rouge, Salad Bowl...), frisées (*Lolla rossa*, *Lolla blanda*...).

Salades chicorées frisées*(Cichorium endivia L. var. latifolium Lam.)***et scaroles***(Cichorium endivia L. var. crispum Lam.)*

Sont exclues les autres chicorées telles que les variétés Trévisé, Vérone...

• la chicorée frisée

Les feuilles sont très découpées et la pomme peu ou moyennement dense. Les principales variétés sont : Très fine maraîchère, Été à cœur jaune, Grosse pommant seule, Wallonne... ;

• la chicorée scarole

Les feuilles sont entières ou peu découpées, gaufrées et épaisses et la pomme est très dense chez la scarole. Les principales variétés sont : Ronde verte à cœur plein, Grosse bouclée, Géante maraîchère...

Salade cresson ou cresson de fontaine

(*Nasturtium officinale* R. Br.)

La superficie est nette, donc excluant les talus. Le cresson donne lieu à plusieurs récoltes ; la surface n'est comptée qu'une fois, le rendement tenant compte des deux ou trois récoltes.

Salade mâche

(*Valerianella locusta* [L.] Laterr.)

Tous types variétaux : à petite graine (rosette de faible diamètre et à petites feuilles) et à grosse graine (rosette large et à feuilles veinées).

Autres salades

Ce poste regroupe notamment le pissenlit (*Taraxacum officinale* Weber), le cresson alénois (*Lepidium sativum* L.) et les autres salades non dénommées ailleurs (autres chicorées, mesclun, roquette, jeunes pousses...).

Bettes à cardes

(*Beta vulgaris* L. var. *flavescens* L.)

Cardes blanches, vertes ou rouges. Elles sont également appelées blettes ou poirées.

Brèdes

(*Acmella oleracea* L.)

Ce poste ne comprend que la brède mafane. Les brèdes désignant un ensemble très divers de feuilles comestibles, les autres dénominations « brèdes » ne doivent pas figurer ici mais être réparties dans les postes correspondants tels le cresson pour la brède cresson ou les choux autres pour la brède petsäi.

Persil

(*Petroselinum crispum* [Mill.] Nym.)

Le persil pour l'industrie est inclus dans le poste. Tous types variétaux : persil commun (ou persil simple, feuille à limbe plat) et persil frisé (ou persil double, feuille à l'aspect frisé).

Légumes cultivés pour le fruit

Fraises

(*Fragaria ananassa* Duch. ex Decaisne et Naudin)

et fraises des bois

(*Fragaria vesca* L.)

Toutes variétés : non remontantes, semi-remontantes et remontantes. Les superficies en fraisiers remontants ne sont comptées qu'une seule fois.

Aubergines

(*Solanum melongena* L.)

Le fruit à maturité peut être zébré blanc jaunissant ou vert.

Banane plantain

(*Musa x paradisiaca*.)

Cette banane-légume est plus longue que la banane-fruit (30 à 40 cm) et nettement moins sucrée. Elle peut être appelée selon le lieu géographique banane farine ou banane jaune, banane à cuire...

Concombres

(*Cucumis sativus* L.)

En culture de concombre, certains producteurs effectuent des contre-plantations : entre 2 plants encore en production, ils insèrent de nouveaux plants destinés à produire quand les premiers plants seront en phase descendante.

La production est ainsi assurée à un niveau optimal sur une longue période. La majorité des producteurs considèrent qu'il s'agit d'une seule rotation : la surface ne sera comptée qu'une seule fois pour une contre-plantation. D'autres producteurs arrachent les plants dont le potentiel de production n'est pas tout à fait épuisé pour les remplacer par de jeunes plants destinés à une production tardive : dans ce cas, la superficie sera comptabilisée 2 fois. Ces arbitrages ne sont pas neutres sur les rendements. Une contre-plantation fournira un rendement à l'hectare nettement plus important qu'une succession de deux plantations.

Christophine

(*Sechium edule*)

Ou chayote, chouchou.

Courgettes

(*Cucurbita pepo* L.)

Frais, en l'état. Les courgettes sont des courges récoltées à l'état immature. Toutes les variétés sont à prendre en compte : ronde de Nice, grise, blanche, jaune...

Gombo*(Abelmoschus esculentus L.)*

Son fruit est une capsule de forme pyramidale récoltée verte et employée comme légume et comme condiment.

Melons*(Cucumis melo L.)*

Frais, en l'état. Toutes les variétés : Cantaloup, brodé, d'hiver, Galia.

Pastèques*(Citrullus lanatus [Thunb.] Matsumara et Nakai)*

Frais, en l'état. Toutes les variétés : à fruit sphérique ou ovoïde, lisse, d'un vert noirâtre ou marbré de vert grisâtre.

Poivrons et piments*(Capsicum annuum L.)*

Toutes les variétés, quelles que soient la forme du fruit ou sa couleur. Y compris piment d'espelette.

Potirons*(Cucurbita maxima Duch. ex Lam.),***courges musquées***(Cucurbita moschata [Duch. ex Lam.] Duch. ex Poir.)***et citrouilles, patissons, spaghetti végétal...***(Cucurbita pepo L.),***giraumon***(Cucurbita maxima Duch)*

Toutes les destinations sont prises en compte, y compris les légumes utilisés pour la fête d'Halloween.

Tomates*(Lycopersicon esculentum Mill.)*

Fraîches, en l'état, qu'elles soient destinées au frais ou à l'industrie.

En culture de tomate, certains producteurs effectuent des contre-plantations : entre 2 plants encore en production, ils insèrent de nouveaux plants destinés à produire quand les premiers plants seront en phase descendante. La production est ainsi assurée à un niveau optimal sur une longue période. La majorité des producteurs considèrent qu'il s'agit d'une seule rotation : la surface ne sera comptée qu'une seule fois pour une contre-plantation. D'autres producteurs arrachent les plants dont le potentiel de production n'est pas tout à fait épuisé pour les remplacer par de jeunes plants destinés à une production tardive : dans ce cas, la superficie sera comptabilisée 2 fois. Ces arbitrages ne sont pas neutres sur les rendements. Une contre-plantation fournira un rendement à l'hectare nettement plus important qu'une succession de deux plantations.

La production dirigée vers la transformation n'est pas cultivée sous serres. Elle est donc inférieure ou égale à la production totale – la production sous serres.

Les principales variétés de tomates destinées à l'industrie sont : Nautico, Promo, Cannery Row, Perfect peel, Coudoulet, Figalou.

Le poste comprend également, sans isoler, la catégorie tomate-grappe.

Racines, bulbes et tubercules**Ail***(Allium sativum L.)*

En vert, en sec. La récolte a lieu à partir de mai-juin pour une commercialisation en vert ou en demi-sec et à partir du 15 juin jusqu'au 15 juillet pour une commercialisation en sec.

Betteraves potagères*(Beta vulgaris L. var. vulgaris)*

Non cuite.

Exclure les betteraves utilisées pour la fabrication de colorants, à classer en « autres cultures industrielles ». Tous types variétaux (types globe ou long).

Carottes (*Daucus carota L.*) Sans fanes. Toutes les carottes pour l'alimentation humaine : primeur (type Nantaise améliorée ou assimilé), de saison ou de conservation (type Demi-longue nantaise améliorée) et pour l'industrie (petite racine ou grosse racine). La production écartée au moment du conditionnement ne doit pas être comptabilisée, elle est assimilée à des pertes sur le champ.

Céleris-raves*(Apium graveolens L. var. rapaceum [Mill.] Gaudin)*

Sans fanes.

Échalotes : échalote rose*(Allium cepa L. var. aggregatum G. Don)***et échalote grise***(Allium oschaninii O. Fedtschenko)*

En vert, en sec.

Toutes variétés : ronde, demi-longue ou longue.

Navets potagers*(Brassica rapa L. var. rapa)*

Toutes variétés, longs et demi-longs, ronds et aplatis.

Oignons

(*Allium cepa* L. var. *cepa*)

En vert, en sec. On distingue les oignons blancs pour commercialisation en bottes ou à confire et les oignons couleur (jaune ou rouge).

Radis

(*Raphanus sativus* L.)

Radis blancs, jaunes, gris, noirs, roses et violets, qu'ils soient petits ou gros.

Salsifis et scorsonères

La racine du vrai salsifis (*Tragopogon porrifolius* L.) est conique, de couleur blanc-jaunâtre ; celle de la scorsonère (*Scorzonera hispanica* L.) est cylindrique, de couleur brun-noir. L'essentiel des légumes transformés vendus comme salsifis sont botaniquement des scorsonères.

Légumes à cosse

Petits pois

(*Pisum sativum* L.)

En grains, y compris conserverie ; tous les types destinés à l'alimentation humaine doivent être pris en compte : lisse, ridé, vert clair, vert foncé...

Haricots à écosser et demi-secs

(*Phaseolus vulgaris* L.)

En grains. À ce stade végétatif, les gousses ne sont plus consommables, alors que le grain est encore riche en eau, de couleur généralement blanche ou verte (type flageolet) ; il est recherché pour sa consommation en frais ou pour la conserverie. Tous types variétaux : type flageolet, à grain vert, récolté en très grande partie en demi-sec ; type lingot, à gros grain blanc, récolté en sec ; type coco, à grain blanc souvent marbré de rose ou de bleu et récolté en demi-sec.

Haricots verts

En gousses. Ils comprennent les haricots verts traditionnels, ou filets, et les mange-tout (y compris haricots beurre).

Les filets sont des gousses de 6 mm de diamètre environ, récoltés à la main très jeunes, avant formation des grains, des fils et du parchemin ; ils sont destinés à la consommation en frais ou à la conserverie de haut de gamme.

Les mange-tout donnent des gousses plus grosses (10 mm de diamètre environ, de couleur verte ou jaune) et sont essentiellement orientés vers la conserverie.

Autres légumes frais

Autres légumes non dénommés par ailleurs (fenouil, fève, cornichon...).

Maïs doux

(*Zea mays* L. groupe *Saccharata*)

Les grains peuvent être de couleur blanc crème ou plus couramment parfois bicolores.

Champignons et truffes

Champignons cultivés

(*Agaricus bisporus* [Lge.] *Imbach*)

Y compris pleurotes (*Pleurotus oFeatus* [Jacq.] *Kummer*), etc.

Compte tenu de la particularité de la culture, la campagne agricole de production de champignons cultivés est l'année civile.

Truffes

Truffe du Périgord (*Tuber melanosporum* Vitt.) et truffe de Bourgogne (*Tuber uncinatum* Chatin).

La superficie des arbres truffiers en plantation est comprise dans les « cultures permanentes autres ». La production respecte la définition de la campagne de production.

Cultures fruitières

On appelle verger toute plantation régulière et entretenue d'arbres fruitiers destinés à être récoltés, d'une densité au moins égale à 100 pieds à l'hectare soit un écartement maximum de 10 mètres entre chaque pied. Cette densité peut ne pas être atteinte dans le cas de vergers constitués par des arbres à fort développement ou cultivés en zone sèche comme le noyer ou l'olivier.

Dans le cas de mélanges d'espèces fruitières, la superficie est répartie entre les espèces selon la surface occupée par chacune d'elles (règle du prorata).

Il existe deux types de plantations :

- plantations hautes tiges :

la hauteur du tronc est de 2 mètres environ. Le plus souvent associés à de l'herbe, ces prés vergers comportent pratiquement toujours moins de 100 pieds à l'hectare. Ils sont donc, dans ce cas, à classer en « arbres isolés » ;

- plantations basses tiges :

la hauteur du tronc varie de 50 cm à 1 mètre ; l'association avec une autre culture que l'herbe a souvent lieu pendant les 4 ou 5 premières années de plantation. La densité des arbres est toujours très supérieure à 100 pieds à l'hectare.

Si la densité de ces plantations est bien au moins égale à 100 pieds à l'hectare (dans le cas contraire, il s'agit d'arbres isolés), elles définissent un verger « associé ».

Ces plantations sont donc à classer en « vergers purs et associés ».

Les vergers purs et les vergers associés sont regroupés dans une même colonne ; leur surface correspond à la surface plantée d'arbres. Cependant, la règle du prorata ne s'applique pas.

À noter que les vergers dont tous les arbres ont été arrachés et qui sont dans l'attente d'une replantation sont classés en jachères. Les vergers abandonnés sont classés en Landes (non productives, non pacagées), friches, maquis, garrigues.

Fruits à noyau

Abricots

(*Prunus armeniaca* L.)

Principales variétés d'après l'enquête sur la structure des vergers en 1997-2012 : Bergeron, Polonais ou Rougé de Provence, Orangered, Lambertin n° 1, Précoce de Tyrinthe, Rouge du Roussillon, Hargrand, Rouge de Fournes, Jumbo Cot...

Cerises

(*Prunus avium* L. : cerisier doux,

Prunus cerasus L. : cerisier acide et hybrides)

• Cerise bigarreaux

Il s'agit de cerises douces, de gros calibre, à la chair ferme et sucrée. Les principales variétés sont: Burlat, Napoléon, Géant d'Hedelfingen, Van, Summit, Reverchon...

• Griottes et autres cerises

Il s'agit des guignes (cerises douces de gros calibre, à la chair fragile et au goût sucré) et des cerises acides (fruit de petite taille, à chair molle et au goût acidulé). Les principales variétés de cerises acides sont : Ferracida, Montmorency, Montmorency de Sauvigny, Griotte du Nord...

Pêches, pavies, nectarines et brugnons

(*Prunus persica* [L.] Batsch)

Pêches

Les pêches de table sont des fruits à épiderme duveteux, à noyau libre ou semi-libre, et à chair blanche ou jaune. Les principales variétés sont :

• Pêches à chair blanche

Alexandra ou Zainara, Redwing, Fidelia ou Zaifuro, Red Robin...

• Pêches à chair jaune

Spring Lady ou Merspri, Royal Glory ou Zaifer, Springcrest, Maycrest ou Minastar, Flavorcrest...

Pavies

Les pavies sont des pêches à la peau duveteuse et à noyau adhérent à la chair, destinées notamment aux conserveries.

Nectarines et brugnons

Les nectarines sont des fruits à peau lisse, à noyau libre ou semi-libre, à chair tendre de couleur blanche ou jaune. Les brugnons sont des fruits à peau lisse, à noyau adhérent, à chair ferme de couleur blanche ou jaune.

Les principales variétés sont :

• Nectarines (ou brugnons) à chair blanche

Snow Queen, Silver Gem ou Zaiverem, Queen Ruby ou Zaigibe, Flavour Giant ou Zaiflagi...

• Nectarines (ou brugnons) à chair jaune

Fantasia, Big Top ou Zaitabo, Armking, Flavortop, Flavor Gold ou Zailavor...

Prunes

(*Prunus domestica* L., *Prunus insititia* L.)

Y compris les prunes japonaises (*Prunus salicina* Lindley) et leurs hybrides.

• Prunes à pruneaux (ou prune d'Ente)

Il s'agit d'une variété de prune destinée au séchage (pruneau). La production devrait être renseignée en frais (la production dirigée vers la transformation devrait être nulle). Cependant, la pratique actuelle est d'affecter la totalité ou la quasi-totalité de la production récoltée en production dirigée vers la transformation.

• Prunes mirabelles

Il s'agit d'une variété de prune destinée à l'industrie. Les principales variétés sont : Mirabelle de Nancy, Mirabelle de Metz.

• Prunes reines-claude

Il s'agit d'une variété de prune de table. Les principales variétés sont : Reine- Claude dorée ou verte, Reine- Claude de Bavay.

• Prunes quetsches

Il s'agit d'une variété de prune destinée à l'industrie. La principale variété est la Quetsche d'Alsace ou de Lorraine.

• Autres prunes

Ce poste comprend les prunes japonaises ou américano-japonaises (Golden Japan, Black Amber...) et les autres variétés de prunes non dénommées par ailleurs (Président ou Santa Clara, Royale de Carcassonne...).

Litchi ou Letchi*(Litchi chinensis Sonn.)*

Petite sphère de 3 à 4 cm de diamètre, parfois un peu en forme de cœur, entourée d'une enveloppe assez coriace d'aspect écaillé qui prend une couleur rose à rouge à maturité. Les fruits sont portés par des grappes pendantes. Chaque grappe compte quelques unités à quelques dizaines de litchis.

Longani*(Dimocarpus longan Lour.)*

Très proche du litchi, il est cependant un peu plus résistant au gel. Le fruit, sphérique, de couleur brun jaunâtre plus ou moins foncé tirant parfois sur le rouge mesure environ 2 cm de diamètre. Une grappe de longanes compte environ 30 fruits.

Ramboutan*(Nephelium lappaceum L.)*

De la même famille que les litchis, les longanes. Ce fruit se mange frais, séché ou en conserve.

Le noyau est également comestible et peut être consommé en même temps que la pulpe ou à part.

Mangue*(Mangifera indica L.)*

Fruit charnu, son poids varie de 300 g à 2 kg.

Olives*(Olea europaea.)*

Ce poste comprend toutes les olives quelle que soit leur utilisation, la table ou l'huile. La production d'olives destinées à la fabrication de l'huile est à noter en « Production commercialisée dirigée vers la transformation ».

Autres fruits à noyau

Il s'agit par exemple des jujubiers, des néfliers du Japon.

Fruits à pépins**Pommes à cidre***(Malus domestica Borkh.)*

Beaucoup de plantations sont associées à des prés et de faible densité ; seules les plantations basse tige à haute densité sont à considérer comme vergers.

Poires de table*(Pyrus communis L.)*

Trois grandes catégories sont distinguées :

• **Poires d'été**

Elles correspondent aux fruits notés très précoces, précoces et demi-précoces sur le catalogue de l'INRA. Les 2 variétés dominantes sont distinguées : Docteur Jules Guyot et Williams ;

• **Poires d'automne**

Ce sont des fruits de maturité normale et demi-tardive du même catalogue. Parmi les variétés les plus importantes : Alexandrine Douillard, Beurré Hardy, Louise Bonne d'Avranches, Conférence, Packham's Triumph, Doyenné du Comice, Curé et Épine du Mas ou Duc de Bordeaux. Les nashis, fruits d'une espèce de poirier d'origine japonaise, sont classés globalement ici, même si certaines variétés sont plus proches des poires d'été en termes de précocité ;

• **Poires d'hiver**

Ce sont des fruits de maturité tardive. On trouve essentiellement la variété Passe-Crassane.

Pommes de table*(Malus domestica Borkh.)*

Trois grandes variétés - ou groupes de variétés - sont distinguées :

• **Pommes Golden**

Ce poste comprend toutes les variétés de Golden. Les principales sont : Delicious, Smoothee, INRA 972, Lysgolden ou Goldenir...

• **Pommes Granny Smith**• **Autres pommes**

Dans ce poste figurent les autres variétés de pommes de table non dénommées ailleurs, et en particulier :

- **Pommes Rouges américaines**

Il s'agit de fruits de maturité normale à tardive d'origine américaine, du type Red Delicious, comprenant les variétés Starkrimson Spur, Richared, Starking, Top Red Delicious, Early Red One Delicious ou Erovan, Oregon Spur, Red Chief ou Campsur, Wellspur...

- **Pommes d'été**

Fruits de maturité très précoce et demi-précoce du catalogue de l'INRA. Ce groupe est assez hétérogène du point de vue obtention ou origine. Les principales variétés sont: Cardinal, Akane ou Primrouge, Tydeman's Early Worcester, James Grieve, Delbarestivale ou Delcorf, Reine des Reinettes, Belrene...

- **Pommes du groupe Gala** (Royal Gala ou Tenroy, Mondial Gala, Regal Gala ou Gala Must et Gala Riquier).- **Les autres pommes**

Fruits de maturité normale à très tardive. Les principales variétés sont : Jonnee ou Hilijon, Elstar, Blanche du Canada, Grise du Canada, Melrose Nelson, Jonagold, Belchard, Jonagored ou Morrens, Clochard, Belle de Boskoop, Boskoop Rouge, Idared, Mutsu ou Crispin, Gloster ou Dali, Delbard Jubilé ou Delgollune et Braeburn, Fuji n° 1, Canada d'Auvergne, Ste Germaine, Bertanne, Red Burn...

Autres fruits à pépins**(y c. Poires à poiré (*Pyrus communis* L.))**

Il s'agit des poires à poiré dont les variétés sont destinées à la production de poiré ainsi que les plantations de cognassier, grenadier, jojoba, kaki ou plaqueminier que leurs caractéristiques permettent de retenir au titre de verger (plantation régulière, arbres et sols entretenus, densité d'au moins 100 arbres à l'hectare).

Fruits à coque**Amandes****(*Prunus dulcis* [Mill.] D.A. Webb)**

L'amande en coque ou amande en sec est celle qui arrive à la casserie.

L'amandon est le résultat de la casserie (c'est-à-dire l'amande sèche décortiquée). La récolte en sec a lieu de septembre à mi-octobre.

L'unité représentative de la filière est l'amandon. C'est donc la production d'amandon qui est renseignée dans la SAA. Le passage du poids de l'amande en coque à l'amandon peut se faire avec le rendement de cassage : 100 kg d'amandes en coque donnent entre 28 et 31 kg d'amandons selon la qualité.

L'amande en vert est l'amande fraîche verte en coque, au stade où l'amandon perd sa forme gélatineuse et avant lignification totale de la coque récoltée durant une quinzaine de jours au mois de juin. La production française est marginale.

Châtaignes**(*Castanea sativa* Miller)**

Ne sont considérés que les arbres des châtaigneraies entretenues dont les fruits sont régulièrement ramassés ; la châtaigneraie exploitée principalement pour le bois est comprise en rubrique « superficies boisées » ; la production récoltée dans ce cas ne figure pas dans ces tableaux.

Noisettes**(*Corylus avellana* L.)**

Noisettes sèches en coques.

Noix**(*Juglans regia* L.)**

Noix sèches en coques ; la noix pour l'huile est incluse dans ce poste. Seuls les vergers de noyers à fruits, régulièrement exploités, doivent figurer ici.

Noix de coco**(*Cocos nucifera* L.)**

Production de l'huile de coprah.

Autres fruits à coques

Caroubiers et pistachiers notamment.

Baies**Actinidia ou Kiwi****(*Actinidia deliciosa* [A. Chev.] C.F. Liang et A.R. Ferguson)**

Fruit également appelé yang tao, groseille de Chine.

Cassis (*Ribes nigrum* L.) et myrtilles (*Vaccinium myrtillus* L.).

Framboises**(*Rubus idaeus* L.)**

Ce poste exclut les mûres- framboises, hybrides américains (loganberry, boysenberry...) dont certains sont commercialisés en « framboisine ».

Groseilles

Groseilles à grappes, rouges ou blanches (*Ribes rubrum* L.) et groseilles à maquereau (*Ribes uva-crispa* L.).

Autres petits fruits

Les mûres et ses hybrides (loganberries, boysenberries...), les airelles (canneberges), les caseilles (hybrides cassis x groseille à maquereau), l'aronia.

Fruits tropicaux**Corossol****(*Annona murica* L.)**

Fruit du corossolier, il mesure jusqu'à 30 cm de long et peut peser jusqu'à 2,5 kg. Son aspect extérieur est d'un vert sombre du fait de son écorce piquée d'épines et sa chair est blanche et pulpeuse avec des graines noires indigestes.

Pomme cannelle ou atte**(*Annona squamosa* L.)**

Fruit de l'attier ou pommier cannelle gros comme une pomme. Sous ses écailles dures se trouve une chair blanche, tendre, sucrée et parfumée qui se mange telle quelle.

Goyave**(*Psidium guajava* L.)**

Fruit du goyavier, il existe des variétés de goyaves jaunes (goyave poire) ou vertes (goyave pomme). Elles sont consommées fraîches et peuvent être transformées en confitures, en gelées et en jus de fruits.

Goyavier**(*Psidium littorale* L.)**

Fruit du goyavier de Chine ou goyavier fraise. Il a la forme d'une goyave mais la taille d'une mirabelle. La peau est

lisse et brillante. Il peut être consommé frais ou utilisé pour confectionner des confitures, des gelées ou des sorbets.

Abricots pays

(*Mammea americana*)

Ou mamey est un fruit à noyau comestible à la chair sucrée qui peut atteindre 25 cm de diamètre et peser 4 kg. Sa chair est orange et sa peau grise-brune est relativement épaisse.

Mangoustan

(*Garcinia mangostana*)

Fruit arrondi violacé de la taille d'une balle de golf à la peau épaisse (très amère), renfermant une chair blanche divisée en 5 à 6 quartiers. Le goût fin est un mélange d'acidité et de sucré.

Grenadille, maracudja ou fruits de la passion

(*Passiflora edulis*)

Le fruit de la passion a une saveur acidulée. Il peut servir à la fabrication de sorbets, sirops et coulis.

Autres fruits tropicaux

Cacao, café, carambole, acérola, fruit à pain, mangues, jacquiers...

Fruits divers

Ananas

(*Ananas comosus* L.)

Toutes les variétés, ananas bouteilles, queen...

Avocats

(*Persea americana* Miller)

Banane

(*Musa*)

Le bananier n'est pas un arbre fruitier mais une herbe géante qui mesure de 4 à 6 m de hauteur. Cette plante aux très larges feuilles produit un seul régime et se régénère par des rejets à son pied. La banane « fruit » se consomme crue. Il existe de nombreuses variétés de banane fruit, mais la plus commune est « Cavendish ». Aussi appelée « figue » en créole

Figues

(*Ficus carica* L.)

Agrumes

Citrons

(*Citrus limon* L.),

Limes

(*Citrus aurantifolia*)

Citrons verts, Combavas (*Citrus hystrix* DC.).

Mandarines

(*Citrus reticulata* Blanco),

Clémentines

(*Citrus clementina* Tanaka)

Hybride d'oranger et de mandarinier.

Oranges

(*Citrus sinensis* L. Osbeck)

Ou oranges douces.

Les oranges amères ou bigarades (*Citrus aurantium* L.) cultivées pour la fabrication de la confiture d'oranges amères ou pour l'huile essentielle ne sont pas prises en compte.

Tangor

(*Citrus*)

Hybride de tangerine (*Citrus x tangerina*) et d'oranger (*Citrus sinensis*).

Pamplemousses ou pomelos

(*Citrus paradisi* Macfadyen)

Pamplemousses, pomelo, tangelos, hybrides.

Autres agrumes

Lime, combava.

Cultures florales

La superficie brute comprend la surface effectivement cultivée, les allées et circulations, les emprises de haies de protection sur la parcelle, les emprises de chaufferie et autres matériels dans les serres et abris hauts de production, les tournières... Avant le recalage des séries sur le recensement agricole 2010, la définition était conforme à celle du recensement 2001 de l'horticulture ornementale et des pépinières (RHOP). Il s'agissait de la surface totale de la parcelle cultivée en cas de culture en plein air ou sous abri bas, de la superficie intérieure au sol des serres et abris hauts dans ce cas.

Les **pépinières florales** comprennent en dehors de la bulbculture tous les produits semi-finis (plantes vendues en cours d'élevage à d'autres horticulteurs), les boutures et jeunes plants pour la vente en l'état en dehors de la branche agricole. Les superficies consacrées à la multiplication de jeunes plants pour les besoins de l'exploitation (auto fourniture) en sont exclues.

Production du vignoble

Vins avec indication géographique

Vins à appellation d'origine protégée (AOP) avec ou sans mention de cépage hors vins doux naturels (VDN) et hors vins pour eaux-de-vie

Ils doivent répondre à certaines conditions d'aire de production, de cépages, de rendement, de degré alcoolométrique.

Ce poste comprend en particulier les vins tranquilles qui seront transformés en « champagne » (coteaux champenois et vins de champagne), de même que les vins transformés en mousseux d'appellation, Vouvray, Saumur, Blanquette de Limoux, etc.

Vins doux naturels (VDN) en AOP. Muscat, Banyuls...

Les VDN sont, par nature, des vins de liqueurs. La dénomination VDN est réservée à certains d'entre eux qui remplissent des conditions particulières (définition donnée par l'article 416 du code général des Impôts). Dans le cas présent, le raisin provient d'une zone d'appellation d'origine protégée (AOP). En cours d'élaboration, une addition d'alcool arrête la fermentation. Ces vins, considérés comme produits de la branche agriculture, sont pris en compte, par exception, avec l'alcool de mutage incorporé. Les VDN qui ne répondent pas aux normes érigées pour obtenir l'appellation AOP sont dans ce cas classés en « autres vins ».

Vins pour eaux-de-vie AOP

Il s'agit des vins pouvant être distillés pour l'obtention d'eaux-de-vie AOP (cognac, armagnac, etc.). Ils sont isolés des autres vins avec appellation protégée.

Pour le cognac, il s'agit des quantités aptes à cette production, même si une partie de ces quantités est dirigée vers d'autres destinations : distillations préventives ou obligatoires, vins de table, vinés, jus de raisin, pineau...

Pour l'armagnac, et en raison de la nature particulière des cépages dits à « double fin », il s'agit des quantités réellement distillées pour la fabrication d'eaux-de-vie. Une partie de la récolte peut en effet être finalement dirigée vers les vins d'appellation, les vins de pays ou les vins de table.

En revanche, pour l'évaluation de ce poste dans le cadre des comptes départementaux, seul le volume réellement distillé en cognac sera pris en compte.

Les vins AOP correspondent aux vins AOC et VDQS définis dans l'ancienne organisation de la filière viticole.

Vins avec indication géographique protégée (IGP) avec ou sans mention de cépage

Certaines conditions sont exigées pour que ces vins obtiennent une dénomination « vins avec indication géographique protégée ». Les aires de production sont délimitées géographiquement et la liste des cépages donnant droit à appellation est fixée par la réglementation.

Les vins IGP correspondent aux vins de pays définis dans l'ancienne organisation de la filière viticole.

Vins sans indication géographique

Récolte de vins sans indication géographique : autres vins, vins issus de raisin de table ainsi que jus et moûts

Figurent notamment ici les vins de table, les vins à usages industriels (fabrication de vinaigre), les VDN autres qu'en AOP, les vins de liqueurs (sauf VDN en AOP), les vins sans alcool et les boissons faiblement alcoolisées à base de moût de raisin (« pétillants » de raisin).

Remarques : les moûts de raisin sont le produit liquide obtenu naturellement ou par des procédés physiques à partir de raisin frais. Ils sont à la base de l'élaboration des vins et jus de raisin.

Répartition de la surface agricole utilisée

Cannes à sucre, Tubercules, racines et bulbes d'origine tropicale

Ces postes ne concernent que les départements d'outre-mer.

Semences et plants divers

Le principe de base retenu est celui des recensements et enquêtes de structure. Quand les semences sont de même type que le produit habituel d'une culture, elles sont classées dans cette culture (le grain de blé sert de semence, de même le tubercule de pomme de terre). Quand elles s'en distinguent fortement, elles sont classées au poste semence (la betterave est cultivée pour sa racine, on utilise comme semence les fruits ou glomérules).

Ce poste inclut donc les semences et plants pour les betteraves industrielles, les cultures industrielles (tabac, houblon, chicorée à café...) les plantes aromatiques et à parfum, les fourrages annuels (sauf maïs fourrage), les prairies, les légumes frais, les fleurs et plantes ornementales.

Remarque : les plants ligneux de fleurs à couper (rosiers, lauriers...) ainsi que les plants de lavande et de lavandin sont à classer au poste « pépinières ligneuses ».

Sont exclus de ce poste, les semences et plants de céréales, d'oléagineux, de légumes secs et de protéagineux et de plantes à fibres.

Maraîchage (légumes frais)

Le maraîchage est un mode de culture intensif de légumes frais, réalisé sur de petites surfaces et utilisant des techniques spécifiques comme les serres, l'irrigation contrôlée, et des rotations rapides de cultures pour garantir une production continue.

À l'inverse, les autres cultures de légumes frais sont conduites en plein champ, sur de plus grandes surfaces, avec des cycles de récolte moins fréquents.

Jardins et vergers familiaux des exploitants et des non-exploitants

La définition est proche de celle des enquêtes structures (« superficies de faible importance, destinées à la culture de produits pour la consommation du ménage ») ; une distinction est faite entre ceux des exploitants agricoles, et ceux des autres ménages (en particulier les « jardins ouvriers »).

Cette superficie réservée à l'autoconsommation comprend des légumes, des fruits et des petits fruits en association avec quelques fleurs éventuellement. Pour les jardins familiaux des exploitants et par convention, sont comptées en jardin familial, les petites cultures de pommes de terre et autres légumes (haricots verts, fèves, carottes...) sur la superficie entrant dans l'assolement, quand celles-ci sont destinées uniquement aux besoins de la famille ; de même pour les petits vergers familiaux.

Les superficies de ces jardins cultivées en fleurs ou plantes ornementales pour l'agrément sont classées, de même que les jardins d'agrément, ne font pas partie de la surface agricole utilisée.

Les jardins ouvriers sont compris dans les jardins familiaux des non-exploitants.

Jachères (aidées et non aidées)

La jachère répondait historiquement à l'état de repos d'un an après une ou deux céréales à paille.

L'année sans récolte n'était pas sans travaux du sol, notamment pour maîtriser les mauvaises herbes, éviter le ruissellement et enfouir la matière organique.

Cette pratique avait quasiment disparu, mais non complètement : certaines parcelles ne peuvent pas être semées certaines années pour raisons accidentelles (climat, exploitation vacante...) d'où la persistance de jachère qualifiée de « conjoncturelle ».

Avant 1992 la définition statistique de la jachère : terres au repos ne portant aucune culture au cours de la campagne.

Depuis 1992, la jachère, ou plus exactement, les jachères sont définies comme suit : terres non mises en culture ou portant des cultures non destinées à être récoltées.

Figurent notamment dans les jachères :

- les terres laissées au repos en vue du renouvellement d'une plantation (vigne, arbres fruitiers) à condition qu'elles n'aient pas porté de cultures pendant la période étudiée ;
- les surfaces en cours de défrichement ou défrichées en vue d'une plantation de vigne ;
- les couverts à gibier ;
- la jachère faunistique ;
- le gel vert, au titre des mesures agri-environnementales lorsqu'il est pris en compte dans le calcul du taux de gel.

Ne sont pas comptées dans les jachères :

- les cultures industrielles au titre du gel PAC (jachère « industrielle »), déclarées avec les cultures correspondantes, les terres en friches, les vergers ou les vignes abandonnés ;
- les cultures non réussies, classées suivant la nature de ces cultures dans la mesure où elles n'ont pas été remplacées.

Pépinières ligneuses

Ce poste regroupe les sous-postes suivants :

- **pépinières viticoles** : superficies consacrées à la reproduction végétative des vignes (production de plants racinés greffés, de porte-greffe...) ;
- **vignes mères** ;
- **pépinières fruitières** : superficies orientées vers la production de porte-greffe, de sujets destinés à la plantation de vergers, d'arbres et arbustes fruitiers, en particulier sont inclus les plants de baies ;
- **pépinières forestières** : superficies destinées à la production de plants forestiers quelle que soit leur destination (vente ou intraconsommation) ;
- **pépinières de peupliers non forestiers** : tous peupliers sauf trichocarpa ;
- **pépinières arbustives d'ornement** : superficies orientées vers la production de plants décoratifs destinés à la plantation des jardins et des parcs : arbres d'alignement, arbustes pour haies, conifères, plants de rosiers... ;
- **autres pépinières ligneuses** : sont inclus les plants de lavande et de lavandin.

Cultures permanentes autres

Ce poste regroupe :

les oseraies, les plantations de bambou, de jonc, de cannes de Provence (superficie en production et non en

production), de roseaux (pour la fabrication de cannes, de flûtes, etc.) ainsi que les superficies, régulièrement entretenues, en arbres truffiers - chênes essentiellement ou noisetiers - ou en mûriers pour la feuille.

Productions animales

Espèce bovine

Vaches

Femelles ayant vêlé au moins une fois, quel que soit leur âge. Les femelles qui ont déjà été saillies ou inséminées mais qui n'ont eu que des avortements ne doivent pas être comptabilisées dans les vaches mais dans l'une des autres catégories de bovins (génisses laitières/nourrices de renouvellement). En revanche, en cas de mort-né, s'il y a eu déclenchement d'une lactation, il s'agit d'une vache.

Les vaches sont classées en laitières ou nourrices/allaitantes suivant l'utilisation du lait qu'elles produisent

Une vache est **laitière** si son lait est principalement destiné à être commercialisée ou utilisé pour la consommation familiale, soit en l'état soit sous forme de crème, beurre ou fromage. C'est une vache soumise à la traite. Elle peut être éventuellement tarie ou réformée.

Une vache est **nourrice ou allaitante** si elle est élevée pour produire des veaux. Elle est le plus souvent tétée. Elle peut être traite mais son lait n'est qu'accessoirement commercialisé ou utilisé pour la consommation familiale.

Ce poste comprend par convention les vaches de trait, de manade, de combat telles les vaches landaises.

Des vaches (dites mixtes) peuvent encore être exploitées à plusieurs fins notamment dans certaines unités non étroitement spécialisées. Leur lait est en partie commercialisé et en partie utilisé pour nourrir les veaux ; les vaches doivent être classées en vaches nourrices ou laitières en fonction de celui de ces deux rôles qu'elles tiennent en priorité. Dans les cas très litigieux, on peut considérer qu'une vache est à classer en nourrice si moins de 50 % de la production de lait est commercialisée ou utilisée à la consommation familiale.

Les vaches de réforme sont incluses dans l'une ou l'autre de ces catégories, en fonction de leur utilisation antérieure.

Génisses laitières/nourrices de renouvellement

Il s'agit de génisses, saillies ou non, gestantes ou amouillantes, destinées à la souche c'est-à-dire au renouvellement, des vaches laitières/nourrices du cheptel.

Inclure dans ce poste, les femelles n'ayant eu que des avortements.

Génisses de boucherie

Il s'agit de femelles (autres que vaches) maigres ou en finition destinées à la boucherie.

Mâles de type laitier/viande

On range ici les mâles maigres ou en engraissement, castrés (bouillons, bœufs) ou non (taurillons), destinés à la boucherie.

Veaux de boucherie

Veaux, mâles ou femelles, destinés à être abattus à moins de 8 mois. Cette catégorie correspond à une gamme d'animaux de moins de 8 mois, à viande blanche ou rose et comprend :

- les **veaux dits « sous la mère »** issus généralement d'une vache de « race à viande ». Ils sont nourris par le lait de leur mère ;
- les **veaux dits « de batterie »**, issus généralement de vache laitière et qui sont élevés et engraisés en batterie avec des aliments d'allaitement achetés.

Autres femelles/mâles de moins d'un an

Ce poste regroupe les effectifs bovins (mâles ou femelles) destinés au renouvellement de la souche, à la vente en maigre ou à la boucherie au-delà de huit mois.

Sont inclus :

- les **veaux de huit jours dits veaux « à remettre »** ou **veaux « de colostrum »** ou **« crevards »** ou **« répoupets »** ;
- les **« broutards »** ou **« veaux maigres » de moins d'un an**, qui restent en liberté avec leur mère pendant toute la saison de pâturage et qui ne sont donc pas exclusivement alimentés par du lait (herbe...) ;
- les **jeunes bovins commercialisés entre sept et neuf mois** comme les « veaux lourds », « veaux du Ségala », « veaux de Saint-Étienne », « veaux de Lyon ».

Espèce porcine

Porcelets

Ce sont tous les porcelets mâles ou femelles, sevrés ou non, non encore entrés en atelier d'engraissement quelle que soit leur destination. Sont inclus les porcelets mis en atelier de post sevrage.

Jeunes porcs de 20 à moins de 50 kg

Jeunes verrats de moins de 50 kg, jeunes truies de moins de 50 kg, porcs d'engraissement.

Truies de 50 kg et plus

Femelles ayant eu au moins une portée mais aussi jeunes femelles de 50 kg et plus, appelées cochettes, destinées au remplacement des truies-mères et qui n'ont encore jamais mis bas ; elles sont ou ne sont pas encore saillies.

Sont exclues de cette rubrique :

- les jeunes truies destinées à l'engraissement ;
- les truies de réforme. Elles sont incluses dans le poste « porcs à l'engrais », comme dans les enquêtes structure et le recensement agricole.

Porcs à l'engrais de 50 kg et plus

Ce sont des porcs mâles, castrés ou non ou femelles en cours d'engraissement.

Verrats de 50 kg et plus

Porcs mâles reproducteurs, non compris réforme.

Espèce caprine

Chevrettes

Jeunes femelles (saillies ou non) destinées au renouvellement du cheptel des chèvres.

Chèvres

Femelles ayant mis bas au moins une fois, y compris celles en instance de réforme ou réformées.

Autres caprins (y compris boucs)

Chevreaux de boucherie (mâles ou femelles) ; mâle reproducteur, y compris les jeunes de remplacement n'ayant pas encore sailli, y compris les boucs de réforme.

Espèce ovine

Agnelles

Agnelles, saillies ou non, élevées en vue de remplacement des brebis-mères des élevages, qu'elles soient laitières ou nourrices.

Brebis-mères (y compris réforme)

Femelles ovines ayant déjà agnelé au moins une fois même si elle est en instance de réforme ou réformée. Sont incluses les brebis nourrices, quelle que soit leur race, détenues pour produire des agneaux et dont le lait sert principalement à nourrir les agneaux.

Brebis laitières

Elles sont principalement destinées à la production de lait pour la vente ou la transformation en fromage. Elles sont traitées. Les brebis laitières tarées sont incluses.

Autres ovins

Agneaux maigres ou en finition ; agnelles destinées à la boucherie ; béliers y compris réforme et remplacement.

Équidés

Chevaux de selle, sport, loisir et course

(y compris poneys)

Cette rubrique regroupe tous les chevaux qu'ils soient inscrits à un livre généalogique ou sans pedigree, propres à être utilisés comme chevaux de selle ou à le devenir : étalons, juments de selle, poulinières, poulains et pouliches de selle.

Chevaux de trait

Ce sont tous les chevaux de races lourdes, étalons, juments, chevaux, poulains, pouliches, destinés au trait ou à la boucherie.

Ânes, baudets, mules, mulets, bardots

Cette catégorie comporte tous les animaux de l'espèce asine (mâles et femelles de tous âges) et tous les produits de croisement entre ânes et chevaux (mules et mulets, bardots).

Volailles et lapins

Espèce Gallus

Poules pondeuses d'œufs à couvrir

Femelles déjà entrées en ponte, dont les œufs sont destinés à être mis à couvrir. Elles sont désignées sous le nom de « poules parentales » ou « poules reproductrices » et appartiennent à des élevages de sélection ou de reproduction (multiplication). Les poules réformées sont incluses.

Par convention, dans les petites basses-cours, toutes les poules sont considérées comme poules pondeuses d'œufs de consommation, même si parfois certains œufs sont mis à couvrir pour le renouvellement de la basse-cour.

Poules pondeuses d'œufs de consommation

Femelles déjà entrées en ponte, dont les œufs sont destinés à la consommation. Les poules réformées sont incluses. Les poules de basses-cours à vocation familiale sont à classer dans la catégorie « poules d'œufs de consommation ».

Poulettes

Jeunes femelles destinées à la ponte d'œufs, à couvrir ou de consommation, mais n'ayant pas encore pondu. Le jour de référence, elles peuvent être au stade de poussins ou de poulettes démarrées.

Les poulettes de la basse-cour familiale sont incluses.

Poulets de chair (y compris coqs et coquelets)

Tous les poulets de chair sans considération de sexe ni de stade (poussins, poulets démarrés, en cours d'engraissement), et les coqs et coquelets destinés à la reproduction, quelle que soit leur race (ponte ou chair). Les chapons et poulardes sont inclus.

Autres volailles

Pour chacune de ces rubriques, l'effectif total d'animaux présents doit être indiqué sans considération d'âge ni de sexe. Pour les dindes et dindons, pintades et oies, les effectifs indiqués sont toutefois ceux qui existaient au 1^{er} octobre de l'année n.

Canards à gaver

Canards prêts à gaver, en gavage ou destinés au gavage.

Canards à rôtir

Canards à rôtir, y compris les reproducteurs mâles et femelles, et ceux pour l'autoconsommation.

Pour les animaux abattus, les reproducteurs toutes filières confondues (gras et à rôtir) sont classés dans les canards à rôtir.

Dindes et dindons

Dindes et dindons, sans considération de sexe ou de stade : poussins ou poussinières, volailles démarrées en cours d'engraissement, reproducteurs, et y compris ceux pour l'autoconsommation.

Les effectifs sont relevés au 1^{er} octobre.

Oies (à rôtir, à gaver)

Les oies à rôtir, prêtes à gaver, en gavage ou destinées au gavage, y compris les reproducteurs mâles et femelles ainsi que les oies pour l'autoconsommation.

Les effectifs sont relevés au 1^{er} octobre.

Pintades

Effectif des pintades mesuré au 1^{er} octobre et sans considération de sexe, ni de stade, poussins, engraissement, reproduction.

Cailles d'élevage

Cailles d'élevage, vendues vivantes à des fédérations de chasse ou des organisations privées en vue du repeuplement du territoire de chasse. Prendre en compte l'effectif total de l'exploitation sans considération de sexe, ni d'âge, y compris les reproducteurs et les volailles destinés à l'autoconsommation.

Lapins

Lapines reproductrices

Femelles de l'espèce ayant mis bas au moins une fois. Les lapines mères élevées pour le poil (angora) sont comptées dans ce poste, de même que les lapines mères élevées pour produire du lapin gibier.

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directeur de la publication : Vincent Marcus
Composition : SSP
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2726-6605
© Agreste 2026

agreste.agriculture.gouv.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR